



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

16^e séance plénière

Lundi 29 septembre 2003, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de M. Percival James Patterson, Premier Ministre et Ministre de la défense de la Jamaïque

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre de la défense de la Jamaïque.

M. Percival James Patterson, Premier Ministre et Ministre de la défense de la Jamaïque, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Percival James Patterson, Premier Ministre et Ministre de la défense de la Jamaïque, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Patterson (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa cinquante-huitième session constitue une grande fierté et une immense satisfaction pour la Jamaïque et toute la région des Caraïbes. Nous considérons qu'il s'agit d'une marque de reconnaissance concrète du rôle actif de la région sur la scène internationale. Je suis convaincu que votre longue expérience politique, votre talent diplomatique remarquable et votre attachement à la courtoisie dans

les rapports internationaux nous permettront de tirer profit de votre savoir-faire alors que l'Organisation des Nations Unies, la pierre angulaire de la sécurité mondiale et de la coopération économique, fait face à l'épreuve la plus difficile et que la Charte elle-même subit son plus grave défi. Nous voudrions également rendre hommage au Secrétaire général pour son action durant cette année extrêmement difficile et dans des circonstances particulièrement délicates pour les Nations Unies.

Cela pourrait être un heureux hasard de l'histoire que par la vertu du système de rotation, un illustre représentant des Caraïbes assume actuellement la présidence sachant que par la vertu de notre histoire, position et superficie, nous, qui avons créé la Communauté des Caraïbes, il y a 30 ans, avons reconnu que nous ne pourrions pas acquérir la puissance économique ou militaire, seuls. Le multilatéralisme nous apporte donc une source de protection.

De ce fait et depuis sa création, notre Communauté est restée déterminée à faire respecter l'égalité souveraine des États et le maintien d'un ordre international protégeant les faibles contre la domination.

La situation internationale est aujourd'hui marquée par l'incertitude et l'appréhension. Il y a un climat de méfiance et d'insécurité qui prévaut. L'humanité fait face aux dangers du terrorisme, de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



prolifération nucléaire et des armes de destruction massive. Nous assistons au déclenchement de guerres et de violences et à une escalade inquiétante des confrontations et des conflits. Il y a de nouvelles doctrines et politiques qui menacent la paix partout dans le monde.

Les piliers du droit international et du respect des droits souverains sont de plus en plus érodés. L'injustice et les abus des droits de l'homme restent manifestes. Ce sont là les véritables préoccupations et elles soulignent la nécessité de renforcer le multilatéralisme, de rétablir la confiance dans le système des Nations Unies, de renforcer son rôle central dans les décisions qui nous concernent tous et d'accroître ainsi sa capacité à appliquer les décisions prises.

Le processus multilatéral s'effondrera à moins que la communauté internationale ne fasse preuve de volonté réelle pour examiner les structures, mandats et procédures de notre système mondial.

En rapport avec les efforts visant à renforcer le multilatéralisme, je voudrais évoquer quatre exigences.

Premièrement, le multilatéralisme doit être équitable, et cela est essentiel pour sa crédibilité. Il doit promouvoir des politiques qui donnent l'occasion à tous les États de bénéficier du système mondial et qui tiennent compte des besoins, des aspirations et du bien-être de toute la communauté mondiale. Il ne doit pas être discriminatoire et doit respecter le principe que la vie des êtres humains ne peut être différenciée sur la base de la race, de la nationalité ou de la religion.

Deuxièmement, le multilatéralisme doit être démocratique et cela est crucial pour qu'il soit accepté. Son système de prise de décision doit se fonder sur un processus ouvert à tous dans lequel tous les États disposent d'une voix et où le dialogue et une participation égale sont encouragés.

Troisièmement, le multilatéralisme doit être basé sur des principes; cela est très important pour sa légitimité. Il doit se baser sur des règles et normes communes, conçues et mises en oeuvre par la communauté internationale, des normes qui ne sont appliquées ni de façon sélective ni sur la base de deux poids, deux mesures.

Quatrièmement, le multilatéralisme doit pouvoir être opérationnel car cela est décisif pour son efficacité. Les décisions, une fois prises, doivent être

appliquées. Les États Membres doivent faire preuve de volonté politique pour garantir que les politiques et les décisions approuvées et adoptées sont soutenues et respectées.

Des ressources suffisantes doivent également être fournies. Pour promouvoir les intérêts de tous les États, l'ONU et les institutions multilatérales doivent faciliter la création de nouvelles opportunités de développement économique, à travers l'élargissement du commerce et des flux d'investissements et grâce à une assistance en matière de coopération technique.

Pour renforcer le multilatéralisme, nous avons besoin de réformer et de reconstruire pour améliorer l'action des Nations Unies dans des domaines tels que la coopération en matière de développement, les affaires humanitaires et le désarmement.

Personne, pas même les cinq membres permanents, n'ose remettre en cause l'urgence absolue de modifier la conception et le fonctionnement du Conseil de sécurité pour qu'il puisse exercer aujourd'hui le mandat que lui a confié la Charte de 1945. La nécessité d'accroître le nombre des États membres est irréfutable tout comme celle de revoir le processus de prise de décisions pour le rendre conforme au principe de l'égalité souveraine des États.

Soyons clairs : la réforme doit aller au-delà de la composition et de l'équilibre géographique. Tel qu'il existe aujourd'hui, le Conseil de sécurité ne représente pas la démocratie dans le système mondial. Cela doit changer si nous ne voulons pas aboutir à une situation à risques, et cela doit changer d'une façon qui dissuade toute déviation arrogante des éléments fondamentaux de la primauté du droit international. Nous en parlons depuis longtemps et le moment est venu de passer à l'action.

En 2001 et de cette tribune, j'avais appelé à une renaissance des Nations Unies. Faute de l'entreprendre maintenant, seuls ceux qui croient à une résurrection seront encore présents. Aucun d'entre nous ne pourra prédire que nous ne sommes pas responsables de la disparition de l'Organisation tout comme nous ne pourrions pas échapper à notre condamnation par l'histoire.

S'agissant de l'Assemblée générale, ce qui est nécessaire est une réactivation du recours à ses prérogatives et une affirmation de son rôle en tant qu'organe principal des Nations Unies. Cette

Assemblée est une instance de parties égales et ses décisions doivent porter le sceau de la légitimité vu qu'elle représente la voix de la communauté internationale.

Tout en insistant sur l'importance d'une réforme institutionnelle, un intérêt égal doit être accordé aux responsabilités des États Membres. Il faudrait renforcer l'engagement et la volonté politique des États Membres à soutenir le système multilatéral et à lui fournir des ressources suffisantes. Indépendamment des arrangements institutionnels que nous pourrions élaborer, ce sont en dernier lieu les États Membres seuls qui peuvent faire fonctionner le système. Nous ne pouvons nous permettre d'échouer.

Les problèmes vitaux auxquels nous faisons face concernant la guerre et la paix sont aggravés par la prolifération des armes de toute nature. Au niveau mondial, les dépenses militaires atteignent maintenant plus de 800 milliards de dollars par an mais l'expérience montre que la puissance militaire et les investissements massifs dans les armes n'assurent pas la sécurité et une paix durable. La force des armes ne peut imposer une paix durable. En fait, elle engendre un climat d'insécurité et alimente la violence, la guerre et le terrorisme avec des capacités destructrices croissantes.

Dans le même temps, l'industrie des armes donne naissance à un monde parallèle de criminalité organisée transnationale, qui menace l'ordre public et entrave la croissance économique et la stabilité sociale de nos pays.

Il est tragique et douloureux de voir le cycle de violence et de carnage se poursuivre ainsi que la destruction massive de biens au Moyen-Orient. Aucune solution ne pourra résulter de la volonté de soumettre militairement les Palestiniens ou de la violence dirigée contre les Israéliens. Il faut trouver un règlement politique pour assurer la sécurité du peuple israélien, créer un État indépendant pour les Palestiniens et mettre en place des arrangements qui soient de nature à assurer la sécurité de tous les États de la région.

Nous ne pouvons pas commencer à évoquer la situation en Iraq sans constater l'atmosphère de crainte, d'anarchie et d'insécurité qui règne aujourd'hui dans ce pays. Nous déplorons les récents attentats contre l'ambassade jordanienne à Bagdad et contre le bureau de l'ONU à Bagdad, qui ont entraîné le décès de fonctionnaires de l'ONU, dont celui du Représentant

spécial du Secrétaire général en Iraq. Nous condamnons également l'attentat contre la mosquée chiite.

Nous devons tous tirer des enseignements de ce qui s'est produit en Iraq au cours de l'année écoulée. Dans l'immédiat, nous devons nous interroger sur la façon de mettre au point des arrangements intérimaires en vue de relever et de reconstruire ce pays, ainsi que de rétablir sa souveraineté et son indépendance, sous l'égide d'un gouvernement choisi par le peuple iraquien. Les efforts visant à réengager l'Organisation des Nations Unies doivent lui garantir un rôle significatif dans la consolidation de la paix et la transition vers la démocratie.

La situation en Afrique n'a pas reçu l'attention qu'elle méritait, notamment de la part du Conseil de sécurité. Les remous constants dans certaines régions du continent montrent qu'il est nécessaire de stabiliser la situation grâce à la conciliation et au dialogue entre les parties au conflit pour éviter de nouveaux combats et une nouvelle effusion de sang. Nous saluons le rôle joué par les organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ainsi que par les chefs d'État africains qui ont offert leur médiation en vue d'apporter la paix dans les régions concernées. Mais il faut faire davantage.

Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour que ces régions ravagées par les conflits se remettent sur pied et se stabilisent. Les obstacles à l'élimination de la pauvreté et de la maladie peuvent être surmontés grâce à une aide matérielle. Nous sommes persuadés que l'Afrique dispose des ressources propres, du potentiel humain et de l'esprit d'initiative qu'il faut pour triompher de l'adversité.

S'agissant de l'économie mondiale, le fossé entre les pays développés et ceux en développement ne fait que croître. La richesse s'étend, mais la pauvreté augmente dans des zones cruciales du monde. Alors que nous ne cessons de faire entendre notre voix pour mettre en garde contre les dangers de cette tendance mondiale, nos partenaires dans le monde développé ne manifestent aucune velléité de modifier leurs politiques en vue de l'inverser. Nous nous entendons constamment dire que la prospérité naîtra de l'adoption de politiques de libéralisation, de la limitation du rôle de l'État et de la déréglementation, que ces politiques, à leur tour, pousseront la libre entreprise à profiter de possibilités économiques, ce qui entraînera le

développement et la croissance. Mais il est de plus en plus évident que ce modèle n'a pas réussi partout, notamment dans le monde en développement.

Comme vous le savez, les pays membres de la Communauté des Caraïbes ont longtemps constitué une région où fleurit la démocratie et où règne l'état de droit. Le renforcement des droits civils et politiques dans nos pays a été notre passion depuis notre accession à la liberté.

Nous savons que chacun de ces pays peut encore s'améliorer dans n'importe lequel de ces domaines, mais au sein du monde industrialisé, y compris les pays qui ont nouvellement accepté ces valeurs, il est à la mode d'affirmer que leur adoption est la solution à tous les problèmes du développement. S'il en était ainsi, la Jamaïque et tous les pays de la Communauté des Caraïbes seraient un havre de prospérité depuis belle lurette.

Ce dont la majorité des pays en développement ont besoin, ce ne sont pas tellement les discours moralisateurs sur les préceptes de la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, c'est l'aide destinée à empêcher l'érosion de ces droits en raison de l'instabilité découlant du sous-développement et de la détérioration constante de l'environnement politique mondial.

Ces mêmes valeurs sont systématiquement dénigrées et détruites au sein de la communauté internationale, comme si notre société mondiale méritait moins que nos communautés nationales. Le sous-développement persistant – le déni des droits fondamentaux de toutes les personnes en tant qu'êtres humains – est le grand défi auquel les pays pauvres sont confrontés. Nous l'affirmons clairement, car il n'est que trop facile pour les pays riches de se soustraire à tout effort significatif visant à alléger la pauvreté et à assurer le développement économique, en faisant valoir que le salut réside simplement dans la sauvegarde des droits civils et politiques. C'est exactement ce qu'ils ont fait à Cancún envers les pays les plus pauvres de la planète – ceux qui vivent dans une pauvreté abjecte – en rejetant leurs demandes de meilleures conditions pour le coton.

En tant Président en exercice de la Communauté des Caraïbes, j'affirme que pour nos pays, dans les Caraïbes, l'avenir de nos démocraties réside dans le renforcement de nos économies, dans l'instauration d'un environnement commercial plus favorable pour

nos produits, d'un allègement plus rapide et plus efficace de la dette, la protection des secteurs légitimes du progrès économique comme notre industrie tertiaire et enfin de l'adaptation de la mondialisation et du dogme de la libéralisation aux besoins des petites économies. En bref, pour assurer notre avenir, nous devons éviter le piège de la pauvreté. Le fait que certains soient plus pauvres ne nous rend pas moins pauvres pour autant; le fait que certains soient moins développés que nous ne change en rien notre situation de sous-développement.

Le commerce et la compétitivité ne sont pas tout. Les pays en développement ont des faiblesses sur le plan de la capacité de production ainsi que des lacunes au niveau microéconomique, qui peuvent être comblées grâce à des programmes de coopération pour le développement. Malheureusement, au cours des années récentes, les ressources des donateurs affectés à cette coopération se sont amenuisées. Si des engagements ont été souscrits, trop de promesses ont été brisées. Nous continuons néanmoins d'espérer que les promesses de Monterrey et les objectifs Johannesburg seront pris au sérieux, en tant qu'engagements à honorer.

Un partenariat ne doit pas servir à imposer des conditions destinées à promouvoir des objectifs politiques bilatéraux. À notre avis, un véritable partenariat doit respecter la notion d'appropriation par les bénéficiaires, ainsi que les priorités nationales définies par ces derniers. Des décisions touchant au développement ont été prises par divers organismes dans divers domaines et dans diverses enceintes. Mais il est de plus en plus nécessaire d'assurer la cohérence des politiques et des programmes.

Le système international actuel ne dispose pas d'un mécanisme efficace pour procéder à ce type d'exercice. Nous demeurons persuadés qu'une des tâches les plus urgentes, pour le moment, est de créer un mécanisme dans le cadre d'une architecture internationale, qui se concentrera de manière intégrée sur le commerce, les finances, la technologie et les politiques de développement.

Nous attirons l'attention sur le Programme d'action de la Barbade qui traite de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Nous lançons un appel à la communauté des donateurs pour qu'ils appuient l'examen des arrangements économiques internationaux au moment où se tiendra la conférence

internationale en 2004 chargée de réévaluer le Programme d'action de la Barbade.

En Jamaïque, nous reconnaissons pleinement que la mondialisation offre la possibilité de promouvoir le développement humain dans le monde. Mais ceci ne se fera pas automatiquement car la mondialisation a accru notre vulnérabilité, notre insécurité ainsi que les possibilités de marginalisation. Il ne faut pas s'attendre à ce que de petits pays comme la Jamaïque et des groupes comme la Communauté des Caraïbes suivent les mêmes recettes que celles qui sont appliquées dans des pays plus avancés. Un traitement spécial et différencié, qui soit significatif, est important car nos secteurs de production ont besoin d'élargir leurs marges de manoeuvre. Il ne faut pas s'attendre à ce que des pays comme les nôtres renoncent à leur production locale dans les domaines agricole et industriel, tout en reconnaissant pleinement l'importance croissante et le potentiel du secteur tertiaire dans les économies tant régionale que mondiale.

Dans le sillage de Cancún, la communauté mondiale doit accepter que les règles commerciales soient asymétriques et admettre les divers niveaux de développement et les différents poids des économies. Les règles commerciales doivent également reconnaître le droit de tous les pays à protéger leurs priorités en matière de développement ainsi que leurs groupes vulnérables, notamment les petits exploitants agricoles. Dans le contexte du programme de l'Organisation mondiale du commerce les questions de développement doivent être définies par les pays en développement et non pas par d'autres, en notre nom. La communauté mondiale doit faire siens ces principes afin que l'architecture du commerce mondial puisse apporter des bénéfices appréciables à tous.

La mondialisation peut créer un monde plus intégré mais d'importantes variations existeront toujours entre les systèmes nationaux, les cultures et les priorités nationales. Il n'existe pas de modèle unique durable propre, en tous lieux, au développement et au succès économiques. Nous vivons dans un monde diversifié où existent une variété d'idées, de normes culturelles et de critères. Ceux-ci doivent tous être respectés dans le cadre des principes agréés à l'ONU. Dans un monde d'une diversité et d'un pluralisme aussi importants, il faut que règnent la tolérance, la compréhension, l'autodétermination, la non-discrimination, le respect de l'égalité des droits et de la

justice pour tous. Ce sont là, à notre sens, des valeurs transcendantales auxquelles nous, en Jamaïque et dans les Caraïbes, avons toujours souscrit pleinement.

L'Organisation des Nations Unies doit continuer à encourager le respect de la diversité tout en promouvant les principes et idéaux communs qui représentent les fondements du maintien de l'ordre international et de la coopération internationale. C'est la seule clef permettant de rechercher l'instauration d'une paix durable, l'harmonie et le développement véritable du village mondial auquel nous appartenons tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Ministre de la défense de la Jamaïque de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Percival James Patterson, Premier Ministre et Ministre de la défense de la Jamaïque, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Mari Alkatiri, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste.

M. Mari Alkatiri, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Mari Alkatiri, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Alkatiri (Timor-Leste) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence des travaux de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que vous puiserez dans le réceptacle de votre expérience et de votre sagesse pour mener à bien les travaux de l'Assemblée. Je vous assure de tout l'appui et de la coopération de ma délégation et vous souhaite tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de vos tâches.

Je voudrais également féliciter le Président sortant, M. Jan Kavan, pour la façon exceptionnelle dont il a présidé les travaux de la cinquante-septième session.

Je prends la parole aujourd'hui avec un mélange de bonheur et de tristesse. Je suis heureux d'intervenir pour la première fois à la présente plénière de l'Assemblée en tant que Premier Ministre de mon jeune pays après avoir cherché pendant plus de 20 ans la compréhension et l'appui pour la cause de mon peuple et avoir souvent sollicité cet appui dans les couloirs de ce bâtiment. Toutefois, je suis également profondément attristé par la perte, il y a juste un mois, d'un vieil ami – M. Sergio Vieira de Nello – victime innocente de l'intolérance, de l'extrémisme et du terrorisme. Je souhaite rendre hommage à sa mémoire et à tous ceux qui ont servi l'ONU et qui ont perdu la vie à Bagdad et dans d'autres régions troublées du monde.

C'était sous la direction du Secrétaire général Kofi Annan, représenté au Timor-Leste par M. Sergio Vieira de Mello, qu'il y a exactement un an, la République démocratique du Timor-Leste devenait le 191e Membre de l'Organisation. Le Président de la République démocratique du Timor-Leste, M. Xanana Gusmão, et moi-même ont été les témoins de cet événement historique.

Depuis lors, notre pays a connu des progrès importants dans la consolidation de notre démocratie naissante. Mon gouvernement a présidé au renforcement de la cohésion nationale et a accordé la priorité à l'affirmation sans équivoque de la République en tant qu'État démocratique fondé sur l'état de droit grâce à l'adoption de mesures normatives de gouvernance pour mettre en oeuvre les dispositions d'une Constitution moderne rédigée par des Timorais et adoptée par une Assemblée élue démocratiquement par le peuple.

La gouvernance ouverte représente l'un des programmes de mon gouvernement. Fondée sur les principes de bonne gouvernance, d'inclusion, de participation des personnes et de la responsabilité collective, la gouvernance ouverte a été lancée en janvier dernier. Elle consiste à rapprocher le gouvernement des populations des régions reculées du pays afin de connaître de première main leurs priorités, problèmes et besoins et d'informer le peuple du plan de développement national, du programme du

Gouvernement, des ressources disponibles et des défis à relever. Elle vise également à insuffler un sens des responsabilités à la population et à lui permettre de mieux comprendre la nécessité de sa participation à la reconstruction du pays moyennant la mise en oeuvre le plan national, ainsi que les méthodes permettant d'atteindre les objectifs de croissance économique, et de réduction et d'élimination de la pauvreté.

S'agissant du processus législatif, nous avons donné un degré de priorité élevé à l'adoption des lois portant sur la création de l'État en évitant surtout de prendre des mesures discrétionnaires et subjectives sans aucune base juridique. En conséquence, plus de 30 décrets et lois ont été adoptés par le Gouvernement pour être entérinés par le Parlement national. Ainsi, nous créerons une culture de la démocratie institutionnelle, jetant les bases d'un État démocratique fondé sur l'état de droit et le principe de la bonne gouvernance.

Néanmoins, les défis sont redoutables. Environ 700 des 900 écoles détruites en 1999 ont été remises en état, et plus de 30 nouvelles écoles ont été construites. Malgré cela, 25 % de nos enfants n'ont toujours pas accès à l'éducation.

Au niveau tertiaire, nous disposons d'une université nationale comptant plus de 7 000 étudiants. Des centaines de candidats sont déçus du fait que leur aspiration à être diplômés de l'université nationale n'ait pas été comblée. Il existe actuellement une prolifération d'institutions d'enseignement supérieur qui ne sont pas officiellement reconnues par le Gouvernement. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a assumé la responsabilité d'élaborer des règles.

En matière de soins de santé, des défis semblables sont à relever. Une grande partie de l'infrastructure a été remise en état et des structures supplémentaires sont construites, mais la population aspire à une augmentation de l'assistance et des moyens d'appui : Elle demande plus de médecins, plus de personnel infirmier, plus de sages-femmes, plus d'ambulances et de dispensaires à proximité des villages. Un cadre directeur national pour la santé a été adopté par le Gouvernement. Nous espérons être bientôt en mesure d'aplanir les difficultés rencontrées dans ce domaine grâce à la coopération de la République populaire de Chine et de la République de

Cuba en vue de la prestation des services médicaux dans les zones rurales.

Dans le domaine agricole, plus de 60 % du réseau d'irrigation est réparé et de nouveaux réseaux sont en cours de construction. Il est important maintenant de former les agriculteurs aux meilleures méthodes d'utilisation de leurs réseaux et de les rendre responsables de leur entretien alors que d'autres sont réparés.

S'agissant de l'infrastructure en général, les réparations et l'entretien sont lents et difficiles. Il y a 6 000 kilomètres de routes à reconstruire et à entretenir, et notre peuple demande l'ouverture de beaucoup d'autres. Il faut que nous reconstruisions, terminions ou bâtissions complètement de nombreux ponts.

Nous sommes également confrontés à certains problèmes dans le domaine de l'électricité, secteur déficitaire. Nous avons rétabli la production de l'électricité dans tous les districts et dans 55 des 65 sous-districts. Dili, la capitale, dispose d'électricité 24 heures sur 24. Entre-temps, mon gouvernement vise à identifier et à développer des sources d'énergie de substitution plus accessibles et viables. Actuellement, nous sommes en train de réaliser une étude préalable de ces ressources, en particulier dans le domaine de l'hydroélectricité.

L'accès à l'eau courante destinée à la consommation est très limité. Toutefois, il est incontestable que le nombre de personnes y ayant accès augmente chaque jour, et ce beaucoup plus qu'en 1999.

Dans le domaine des télécommunications, nous sommes en train d'appliquer un projet ambitieux supervisé par les Telecom du Timor-Leste par le biais d'une concession dans le système de construction-exploitation-transfert.

À la fin de l'année, tous les chefs-lieux de district disposeront de lignes fixes et téléphones portables, à usage à la fois national et international. Avec la réalisation et l'installation du système de télécommunications, nous créerons les conditions techniques indispensables au développement de la télévision et de la radio, en fournissant le meilleur service dans le secteur des médias, qui est un secteur libre, vibrant et responsable.

Le processus de reconstruction se déroule dans un environnement de paix et de stabilité. Toutefois, les

domaines qui sont la clef de toute garantie de durabilité et de crédibilité dans l'ensemble du processus, tels que le système judiciaire, la défense et la sécurité, exigeront encore une aide et un appui importants et ce pour un certain temps.

Dans les autres secteurs de l'administration, nous avons besoin de personnes compétentes pour aider à développer les capacités des Timorais, notamment en ce qui concerne la consolidation des systèmes financier et bancaire, le contrôle des frontières, la rédaction des textes législatifs, la définition d'une politique nationale, la promotion de l'investissement et du transfert de technologie.

Gardant ceci en tête, j'aimerais rappeler que pour garantir la viabilité durable de tout le processus et pour satisfaire à deux grandes attentes – celle de notre peuple, pour la paix, la démocratie et le développement, et celle de la communauté internationale de continuer à promouvoir le Timor-Leste comme une réussite remarquable, il ne nous faut pas oublier d'évoquer les points suivants.

À notre peuple, nous dirions – comme nous n'avons cessé de le faire – qu'il doit être plus patient. Avant tout, nous devons lui demander de participer et d'assumer ses responsabilités.

Nous demandons à la communauté internationale d'agir de manière cohérente et lui demandons un appui et un partenariat dynamique continuel.

À l'Assemblée générale, en particulier, nous demandons d'approuver la décision du Conseil économique et social visant à inclure le Timor-Leste dans la liste des pays les moins avancés.

Dans la ligne de notre histoire de lutte pour la dignité humaine, mon pays a ratifié un nombre important de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Nous savons que la ratification de ces instruments internationaux crée des obligations légales, et l'État du Timor-Leste fera de son mieux pour appliquer ses engagements qui découlent de ces instruments.

En ce qui concerne les relations extérieures, nous continuons de développer des liens d'amitié et de coopération avec nos voisins, à savoir la Thaïlande, Singapour, la Malaisie, le Japon, la Corée du Sud et la Nouvelle-Zélande, et en particulier avec nos deux voisins les plus proches, l'Indonésie et l'Australie.

En ma qualité de Premier Ministre, je me suis rendu en visite de travail ou en visite officielle en Malaisie, à Singapour, aux Philippines, en Indonésie, en Thaïlande, en Nouvelle-Zélande, au Mozambique, en Angola, au Portugal et en République populaire de Chine.

Au début du mois, une réunion de la Commission ministérielle conjointe Indonésie-Timor-Leste s'est tenue dans l'intention de résoudre un certain nombre de problèmes en suspens depuis ces dernières années, ainsi que de promouvoir une nouvelle coopération dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement, de l'éducation, de la santé et de la sécurité. La réunion a obtenu des résultats positifs. Nous espérons pouvoir achever la démarcation de notre frontière terrestre cette année en vue d'entamer des négociations sur nos frontières maritimes. Les frontières terrestres ou maritimes définissent le territoire d'un pays. À l'intérieur d'un territoire, on peut exercer des pouvoirs de souveraineté ou de juridiction. Pour cette raison, le Timor-Leste, qui a comme voisins deux grands pays amis – l'Indonésie et l'Australie – espère voir ses frontières avec les deux pays définies et délimitées avant la fin du mandat de mon gouvernement, pour que les ressources qui appartiennent au peuple du Timor-Leste puissent être exploitées de façon libre et souveraine pour le profit des générations timoraises présentes et futures.

Les relations entre le Timor-Leste et ses voisins se développent de façon constructive et dynamique à des niveaux bilatéral, trilatéral et multilatéral.

Le Timor-Leste jouit du statut d'observateur spécial au Forum du Pacifique et a participé, en tant que pays invité à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Le Timor-Leste est un membre de plein droit de la Communauté des pays de langue portugaise; de l'ACP-Union européenne (Afrique, Caraïbes et Pacifique); de la Banque mondiale; du Fonds monétaire international; la Banque asiatique de développement; et de diverses agences spécialisées de l'ONU.

La lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes illégales est en tête de notre programme, sur le plan régional et à Timor-Leste. Nous fournirons tous les efforts nécessaires pour contribuer à l'élimination de ces maux, qui deviennent une véritable épidémie avec le développement de nouvelles technologies.

Le Timor-Leste est un pays d'Asie du Sud-Est, lié au Pacifique par la géographie, l'histoire et la culture. Notre peuple est fier de faire partie de cette grande région géographique de l'Asie et de l'Océanie, riche en histoire, culture et civilisation, et qui comprend plus d'un cinquième de l'humanité. Nous sommes profondément reconnaissants à tous nos frères asiatiques – le Japon, la République populaire de Chine, la République de Corée, les Philippines, l'Inde, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande – qui ont répondu sans faute à notre demande d'aide, sur une modeste ou importante échelle, cela en fonction de la capacité et de l'expérience chaque pays. Nous leur sommes reconnaissants à tous.

Je viens juste d'achever une visite en République populaire de Chine. Dans quelques semaines, le Timor-Leste va recevoir le Premier Ministre de la Malaisie, M. Mahathir Mohamad. En décembre, nous aurons l'honneur d'accueillir le Premier Ministre du Royaume de Thaïlande.

Nous continuons de renforcer nos relations avec d'autres pays de l'Asie du Sud-Est, en particulier le Brunéi Darussalam, Le Cambodge, le Laos et le Viet Nam.

Nous regrettons que le processus de dialogue et de réconciliation nationale à Myanmar soit dans l'impasse. Le Timor-Leste s'associe aux préoccupations et aux déceptions de nos amis de l'ANASE, et nous ajoutons notre voix à celles de la communauté internationale pour demander à ce que Mme Daw Aung San Suu Kyi soit immédiatement libérée ainsi que les autres détenus, et pour la reprise des négociations et du processus de réconciliation et de démocratisation.

Mon gouvernement prend note des engagements pris par le général Khin Nyunt, Premier Ministre de l'Union du Myanmar, dans son discours du 30 août 2003. Nous aimerions exprimer notre profonde préoccupation à propos de l'abandon du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de la part de la Corée du Nord et de son intention déclarée de produire des armes nucléaires. La République populaire démocratique de Corée a pour voisins trois pays qui ont fait preuve d'amitié et de solidarité au cours des années. Aucun de ces trois pays ne représente une menace pour sa sécurité et sa souveraineté de sorte que la production d'armes nucléaires n'est pas justifiée.

Le Timor-Leste est un petit pays avec une faible population. Néanmoins, il a un littoral sur deux océans et il est lié à deux continents. Sur le plan historique, nous avons été pendant cinq siècles la seule colonie portugaise de la région et, pendant un quart de siècle, un territoire occupé par l'Indonésie. Plus de 90 % de la population de mon pays est catholique, et nous avons également deux groupes religieux minoritaires – les protestants et les musulmans.

L'histoire a déterminé notre différence par rapport aux autres pays. Notre situation géographique nous a conféré des conditions particulières. Nous demeurons différents, et à l'intérieur de cette différence, nous trouvons notre identité et notre sens d'ouverture et de tolérance. Nous savons que nous avons quelque chose à donner, mais nous avons également beaucoup à recevoir.

Je suis un musulman d'origine arabe et Premier Ministre d'un pays à majorité catholique. Notre minuscule communauté musulmane vit dans la paix et la tranquillité, intégrée dans la société en général, sans perdre son identité et sans se sentir rejetée ou défavorisée. Les responsables catholiques est-timorais ont eu un comportement exemplaire, prêchant le respect et la tolérance à l'égard de toutes les croyances religieuses, recherchant constamment le dialogue, la coopération, la participation et le respect mutuel.

Mon pays n'a pas l'intention de se présenter comme un modèle de tolérance, de respect mutuel et de coexistence entre les religions. Je parle de notre expérience uniquement pour dire que dans ce monde de haine, de violence, d'intolérance et d'extrémisme, il y a des oasis de tolérance, de paix et de tranquillité qui méritent d'être la source d'énergies nouvelles.

Les fanatiques et les extrémistes ont existé de tout temps et aucune région ou civilisation de ce monde ne peut prétendre aux droits exclusifs à la vertu ou à la vérité. À l'heure de la mondialisation, il n'y a pas de place pour la supériorité raciale ou culturelle et encore moins religieuse. Les extrémistes et les terroristes ont toujours existé. La différence fondamentale est que les terroristes d'aujourd'hui tirent profit de la mondialisation et utilisent la technologie moderne pour atteindre leurs buts.

Il relève de la rhétorique, et il est tout à fait inacceptable, de prendre des civilisations et des religions différentes comme cible. La raison fondamentale de la violence dans le monde est

l'inégalité au regard du développement et, en particulier, l'injustice de l'ordre économique international. La cible des extrémistes et des terroristes islamistes n'est pas l'Occident, sa culture et ses religions dominantes. Il devrait plutôt être dit que l'Occident est une cible en tant que conséquence de l'ordre mondial.

Nous sommes face à une nouvelle réalité. Les objectifs des extrémistes sont principalement de renverser des régimes modérés et composés d'élites et à imposer des régimes théocratiques dans lesquels les valeurs universelles défendues par un État démocratique sont remises en question car elles sont en contradiction avec leurs opinions. La mise en oeuvre de tels objectifs signifierait un retour au Moyen Âge, avec les extrémistes islamiques déterminant le destin de leurs citoyens.

La lutte contre l'extrémisme, le fanatisme et le terrorisme doit être menée sur tous les fronts. Un de ces fronts est le front militaire, front sur lequel l'action doit être sérieusement pensée et toujours mise en oeuvre avec réalisme et la plus grande prudence. Les autres fronts sont les fronts politique, économique et social. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit être intégrée dans notre stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme.

Mon gouvernement félicite le peuple iraquien pour la fin d'une des dictatures les plus sanglantes de l'histoire. Le peuple est-timorais ne connaît que trop bien la signification d'une dictature. Afin de nous en libérer, nous avons sacrifié des centaines de milliers de nos enfants pendant des décennies de lutte inégale.

Au cours de notre lutte pour l'indépendance et la démocratie, nous avons toujours su que nous devons concentrer nos efforts sur le rétablissement de la légalité internationale dans notre pays, nous assurer que l'ONU assume ses responsabilités et exiger de la communauté internationale qu'elle respecte la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'ONU relatives au Timor Leste.

Mon gouvernement défend le concept sur lequel le rôle central de l'ONU doit être respecté par tous les pays, en particulier par ceux qui ont les moyens et les ressources pour renforcer le rôle de notre Organisation.

En ce qui concerne la situation en Iraq, il est urgent que la légalité internationale soit rétablie dans ce pays. La seule manière légitime de transférer la

souveraineté au peuple iraquien est de remettre le pouvoir à ses représentants démocratiquement élus.

Nous estimons que la Ligue arabe doit être un partenaire privilégié de l'ONU dans le processus de transition et de reconstruction de l'Iraq. En tant qu'organisation régionale représentant plus de 200 millions de personnes qui, pour la plupart, sont de la même religion, parlent la même langue et ont la même origine culturelle et historique, elle ne doit pas être ignorée ou contournée quand ses propres intérêts et ceux de la région sont en jeu.

Mon pays est un bon exemple du type de partenariat qui peut se développer quand le rôle naturel manifeste de l'ONU dans le règlement des conflits et la mobilisation d'un consensus international est reconnu. Chaque processus est tout à fait particulier et a ses propres dimensions et caractéristiques, mais notre expérience positive peut être renouvelée à d'autres endroits et peut servir de point de référence pour l'Iraq.

Je voudrais faire deux commentaires sur la question du Moyen-Orient, en commençant par la Palestine. Nous sommes profondément déçus face au recul du processus de paix et à l'escalade de la violence dans cette partie du monde. Nous sommes encouragés par l'avènement de la Feuille de route, et espérons qu'elle pourra aider à accélérer le processus de paix.

Nous réaffirmons notre appui à la Feuille de route et au droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la création d'un État indépendant et souverain. Nous lançons un appel à toutes les parties concernées par ce conflit sanglant pour qu'elles cessent toutes formes de violence, qu'elles reprennent le dialogue et qu'elles respectent rigoureusement la Feuille de route comme elles l'ont convenu avec le Quatuor.

En ce qui concerne le Sahara occidental, la population arabe et musulmane de cet ancien territoire espagnol continue d'attendre patiemment la tenue d'un référendum d'autodétermination, comme toutes les parties sont convenues en 1994. Nous lançons un appel à l'Assemblée générale, au Secrétaire général, au Conseil de sécurité, à la Ligue des États arabes, à l'Union africaine afin qu'elles encouragent les deux parties à reprendre le dialogue direct en vue de fixer une date définitive pour la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental.

Mon gouvernement suit de près la situation en Guinée-Bissau. Bien que nous déplorons le coup d'État militaire qui a renversé le Président élu, nous sommes soulagés qu'il n'y ait pas eu d'effusion de sang et qu'aucune vie n'ait été perdue. Mon gouvernement appuie la tenue de nouvelles élections en vue de rétablir un ordre démocratique constitutionnel, si possible dans le cadre de l'ONU et de la Communauté des pays de langue portugaise, pour que l'appui nécessaire soit obtenu afin de rétablir la paix et un gouvernement stable et d'entamer le relèvement économique.

Nous déplorons l'échec des pourparlers lors de la récente Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est tenue à Cancun. Les pays industrialisés doivent accepter que les systèmes commerciaux internationaux soient modifiés. Il n'est ni éthique ni moral que les pays riches prêchent la démocratie, les droits de l'homme et le dogme de l'économie de marché et pratiquent en même temps des politiques protectionnistes qui condamnent des centaines de millions d'être humains à une pauvreté et une dépendance perpétuelles. Il est peu moral qu'ils enseignent les règles de l'économie de marché et subventionnent en même temps leurs agriculteurs avec des milliards de dollars, rendant ainsi les produits de nos pays, comparativement moins chers, de moins en moins compétitifs.

Le Timor-Leste a bénéficié de la solidarité internationale, et nous en sommes reconnaissants. Mais nous ne pouvons rester silencieux face aux injustices et aux politiques antiéconomiques qui appauvrissent le reste du monde. Nous appelons à la renégociation de la dette et à un allègement de la dette pour les pays pauvres et endettés. Mais nous estimons également que l'allègement de la dette doit être proportionnel aux mesures prises par chaque pays en ce qui concerne les stratégies pour un développement durable et l'éradication de la pauvreté. Ceci implique davantage de dépenses pour la santé publique et l'éducation, une réduction des dépenses militaires, le renforcement des institutions démocratiques, la promotion des droits de l'homme et l'indépendance du système judiciaire. Ce sont les conditions indispensables à la paix et à la prospérité.

Pour terminer, je souhaiterais aborder le thème de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. La

création de cette institution a été le résultat de l'expérience collective de l'humanité, victime du plus grand fléau de l'histoire. Nous félicitons les fondateurs de leur vision, mais nous sommes conscients que l'institution reflète la réalité de cette période. En 1945, il n'y avait que 57 États Membres; l'institution était vue comme un club pour les riches et les puissants, « un club pour les hommes blancs ». Mais, aujourd'hui, les Nations Unies sont une institution réellement mondiale, forte de 191 Membres.

La récente expérience de l'Iraq a provoqué un nouveau débat sur la nécessité d'une réforme structurelle de notre institution, à commencer par le Conseil de sécurité, auquel il est fait appel de plus en plus fréquemment pour qu'il donne son opinion et qu'il intervienne dans de nombreuses régions du monde. Nous appuyons une augmentation du nombre des membres permanents du Conseil de sécurité pour qu'il reflète la présente réalité démographique et le nouvel équilibre du monde.

Nombreux sont ceux qui se demandent et qui demandent à voix haute : « Est-il juste que les pays occidentaux aient trois sièges permanents au Conseil de sécurité alors que l'Asie n'en a qu'un et l'Afrique et l'Amérique latine aucun? Est-il possible que l'Inde, la plus grande démocratie du monde, comptant plus d'un milliard d'habitants, n'ait pas le même statut que d'autres? Est-il possible que le Brésil, la neuvième puissance économique du monde et la première d'Amérique latine, un carrefour de races et de civilisations – ibéro-latino, américaines, africaines et autochtones – ne soit pas représenté parmi les membres permanents du Conseil de sécurité? » Tout au long de son histoire, le Brésil a fait preuve de prudence et d'équilibre dans sa politique étrangère, apportant une contribution active et constructive au niveau régional et international, et a toujours été une voix de modération et de dialogue.

Certaines procédures étaient sans doute compréhensibles au moment de la guerre froide. Mais aujourd'hui il convient de laisser la place à des principes de prise de décision démocratique qui sont acceptables et pratiqués de façon universelle. Nous devons remettre en cause ces paradigmes.

Nous croyons également que la durée du mandat des membres non permanents doit être réduite, à une durée comprise entre six mois et un an. Ceci donnerait aux 191 États Membres de notre Organisation

l'occasion de servir au sein de cet organe. De plus, une période plus courte motivera les moins privilégiés et les incitera à investir leurs ressources humaines et financières pour servir au Conseil de sécurité.

Il est nécessaire et urgent de réformer et de démocratiser un certain nombre d'organes de notre Organisation. Les erreurs et échecs du passé, lorsque le Conseil de sécurité s'est montré impuissant et indifférent face à des tragédies humaines, devraient inciter chacun d'entre nous à accepter avec courage la part de responsabilité dans la prise de décision qui nous incombe.

Les États les plus grands, les plus riches et les plus puissants doivent se rendre compte que l'humilité est la plus noble des vertus. Pour être un meneur il faut savoir dialoguer, persuader, bâtir des alliances et rechercher le consensus. Des défis nous attendent. De nombreuses menaces existent. Les ressources de 191 pays sont représentées dans cette énorme Organisation. Pour relever ces défis et faire face à ces menaces, nous devons nous unir et construire des ponts de consensus et de coopération active.

Je voudrais terminer en disant que l'avenir appartient aux optimistes. Nous sommes ici aujourd'hui parce que nous croyons en l'optimisme. C'est pour cela que nous devons poursuivre la lutte.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Mari Alkatiri, Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, est escorté de la tribune.

Mme Ataeva (Turkménistan), Vice-Présidente, assume la présidence.

La Présidente par intérim (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Morshed Khan, Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Bangladesh.

M. Khan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je suis porteur d'un message de paix du Bangladesh.

Je voudrais féliciter le Président de son élection. Je lui souhaite plein succès dans la lourde tâche qui lui incombe, à savoir permettre à l'Organisation des Nations Unies de renforcer sa pertinence et sa crédibilité en ces temps orageux. Je suis confiant qu'il

poursuivra le travail de son prédécesseur, M. Jan Kavan.

Nous saluons la gestion avisée du Secrétaire général en ces temps difficiles. L'ONU a eu à affronter des situations extrêmement difficiles au cours de l'année écoulée. Nous avons perdu l'un de nos plus remarquables artisans de la paix, M. Sergio Vieira de Mello, et nombre de ces collègues. Des actes aussi absurdes et méprisables ne doivent plus se répéter.

Le nouveau millénaire, que nous avons tous salué avec tant d'espoir, a été plongé dans la tourmente. Les événements des trois dernières années ont changé notre monde de façon irréversible. À cause d'eux nous avançons à tâtons à la recherche de solutions. Les événements du 11 septembre 2001, les guerres en Afghanistan et en Iraq, l'affrontement ouvert entre Israël et le Hamas, et les guerres civiles africaines sont quelques-unes des dimensions de ce monde de désordre.

Ce qui sous-tend ces crises ce sont de nouvelles réalités – une offensive tous azimuts contre le terrorisme, des arguments en faveur de mesures préventives et unilatérales pour assurer la sécurité, une lutte contre le radicalisme islamique qui aboutit à de la discrimination religieuse. La coopération mondiale a quelque part été dévalorisée.

Chaque année nous venons à cette Assemblée pour réaffirmer notre foi en l'Organisation des Nations Unies et notre attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte. Aujourd'hui, nous marquons une pause pour réfléchir aux doutes qui ont été exprimés au sujet de la pertinence de cette institution mondiale. Je m'empresse d'ajouter que, pour le Bangladesh, cette pause est de très courte durée. La question essentielle n'est pas de savoir ce qui ne va pas au sein de l'ONU, mais ce qui va, et comment nous pouvons faire en sorte que l'Organisation serve nos objectifs malgré des revers apparents.

Trois facteurs déterminants s'imposent à nous. Le premier est l'universalité. Tous les 191 États du monde souhaitent faire partie de la communauté internationale. Le second est le revers de la médaille de la mondialisation. En définitive, aucun État ne peut affronter seul les problèmes complexes auxquels notre monde est confronté – que ce soient les dysfonctionnements du système de sécurité collective, le réseau imbriqué des liens économiques, monétaires, financiers et commerciaux entre les pays, les défis de

la mondialisation, le terrorisme international, la dégradation de l'environnement, l'émergence de nouvelles maladies, ou la criminalité organisée transfrontière. La conclusion s'impose : l'ONU est indispensable en tant qu'organe central pour la gestion collective des affaires mondiales.

Le troisième facteur est la légitimité. Comme cela a été souligné, la légitimité, fondée sur des principes essentiels du droit international, reste la plus grande force de l'ONU. Cette légitimité est irremplaçable. C'est à l'aune de ce critère que nous mesurons l'importance de l'ONU.

Mais comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, « La guerre a mis à jour de profondes divisions au sein de la communauté internationale, avec des accusations de double jeu ». Il note ensuite que « La guerre en Iraq a mis en évidence une série de questions de principe et de pratique qui défie l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble ». C'est un commentaire triste sur l'état de l'Organisation aujourd'hui.

A contrario, nous avons remarqué qu'à chaque fois que l'ONU a été autorisée à assumer le rôle et les responsabilités qui lui reviennent de droit, et que l'appui nécessaire lui a été fourni, son intervention a été couronnée de succès et a conduit à une paix et à une stabilité durables. Les expériences du Timor-Leste, de la Sierra Leone et de la République démocratique du Congo, pour ne citer que quelques cas, ont été des démonstrations convaincantes de la légitimité et de la pertinence du rôle de l'ONU. On peut gagner une guerre par la puissance militaire, mais le défi est de gagner la paix. C'est ce que l'ONU, forte de plus d'un demi-siècle d'expérience en matière d'instauration de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix, est le plus à même de réussir.

Au Bangladesh, nous avons pleinement confiance dans la capacité de l'ONU de régler les questions internationales qui préoccupent le monde, y compris celles relatives à la paix et à la sécurité. Nous considérons l'Organisation comme une source d'inspiration, d'initiative et de soutien pour nos efforts nationaux, régionaux et internationaux. C'est dans cette instance, en effet, que nous établissons les normes communes, les valeurs universelles et les programmes communs. Dans le monde d'aujourd'hui, aucune nation n'est une île; aucune ne peut prospérer seule. C'est

pourquoi nous pensons qu'aujourd'hui plus que jamais, l'Organisation mérite le soutien de tous les pays, d'une manière plus active et plus concrète.

Le Secrétaire général mérite notre reconnaissance pour avoir placé, de nouveau, l'accent sur le programme socioéconomique de l'Organisation. Nous nous félicitons de son rapport sur la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Son analyse des progrès que nous avons réalisés à cet égard donne matière à réfléchir. Si, pour une région donnée, des signes de progrès sont perceptibles, le chemin jusqu'à 2015 n'en reste pas moins long pour bon nombre de nos pays. Le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et du Programme des Nations Unies pour le développement relatif aux Objectifs du Millénaire pour le développement, par exemple attire l'attention sur le déclin préoccupant des flux de l'aide publique au développement en faveur des zones et des pays les moins avancés. Il le qualifie d'inacceptable et de regrettable. Le rapport lance également un appel en faveur d'une réforme du système commercial international, afin de venir en aide aux pays les plus pauvres.

Sur cette toile de fond, le revers de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Cancún, appelle une reprise rapide des négociations. Toute percée dans ce domaine exigera des décisions courageuses et des compromis importants. Notre engagement envers les Objectifs du Millénaire pour le développement exige que les négociations aboutissent. La situation économique dans le monde dicte des politiques équitables et des pratiques justes en matière de commerce, ce qui fut l'objectif recherché à Doha. La survie économique et la stabilité socioéconomique de nombreux pays dépendent de la manière dont nous allons relever les défis après Cancún. L'enjeu est capital, à court comme à long terme, pour nous tous.

Les politiques et programmes de développement de notre gouvernement, dirigé par le Premier Ministre, la Bégum Khaleda Zia, reposent sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous affectons d'importantes ressources au secteur social et nous avons élaboré une stratégie triennale pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement social. Il s'agit d'un premier cadre politique majeur et nous souhaitons travailler, en

relation étroite, avec nos partenaires du développement à la mise en oeuvre de ces politiques.

Le paradigme de la bonne gouvernance, ces dernières décennies, a de manière fort heureuse, suivi les principes fondamentaux de la démocratie. Au Bangladesh, nous disposons déjà des institutions nécessaires, qui subissent actuellement des réformes en vertu de leur modernisation et de leur développement. En tant que démocratie florissante, nous appuyons les efforts de l'ONU en matière de promotion de l'état de droit, de la bonne gestion des affaires publiques et des droits de l'homme. Nous pensons que tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, doivent être défendus de manière globale et selon une approche intégrée.

L'année écoulée a vu une évolution grave de la situation en matière de paix et de sécurité internationales, principalement en Afrique et au Moyen-Orient. Le Bangladesh a adopté, face à tous ces problèmes, une approche concrète et constructive. Nous avons constamment appuyé les efforts de l'ONU dans ces domaines. Nous l'avons fait pour témoigner de notre engagement à l'égard des buts et principes de l'Organisation et de sa Charte.

Concrètement, le Bangladesh est demeuré l'un des principaux partenaires de l'Organisation dans l'accomplissement de sa mission en matière de paix et de sécurité. Au cours des vingt dernières années, le Bangladesh a participé à des opérations de maintien de la paix, y compris les plus périlleuses déployées sur quatre continents. Nous comptons actuellement parmi les contributeurs de contingents et autres personnels les plus importants aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, avec plusieurs milliers de troupes engagées dans huit missions, en Côte d'Ivoire, au Sahara occidental, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Éthiopie et en Érythrée, au Kosovo, à Timor-Leste et en Géorgie. Nous nous sommes, récemment, aussi engagés à participer à la mission qu'il est proposé de déployer au Libéria.

Le peuple iraquien est le dépositaire de l'une des civilisations les plus anciennes et les plus glorieuses. La situation actuelle en Iraq doit être réglée en préservant les intérêts du peuple iraquien et en garantissant la paix durable, la sécurité et la stabilité de la région. Le Bangladesh réaffirme son soutien à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de ce pays. Nous sommes

disposés à participer au relèvement et à la reconstruction de l'Iraq, dans l'esprit de fraternité véritable qui caractérise les relations entre nos deux nations et nos deux peuples. Nous réitérons notre appel pour que l'ONU joue un rôle clair, efficace et crédible dans la transition de l'Iraq vers la démocratie et la reconstruction. Le Bangladesh appuie la prochaine conférence internationale sur la reconstruction de l'Iraq, convoquée par l'ONU, et compte qu'elle donnera des résultats positifs.

L'évolution récente de la situation au Moyen-Orient est extrêmement préoccupante. Il est clair que les progrès enregistrés depuis Oslo, en passant par Madrid, sont aujourd'hui gravement compromis. La Feuille de route, que les Palestiniens ont acceptée avec beaucoup de courage, n'a pas été prise au sérieux ni appliquée par l'autre partie. Les conditions qui ont été posées rendent la paix difficile. Les pratiques israéliennes, bien connues de cette Assemblée, continuent d'être appliquées dans le territoire occupé de la Palestine. Des violations graves du droit international humanitaire et des droits fondamentaux de l'homme sont commises de manière systématique. L'annonce criminelle et brutale de l'intention d'expulser, voire d'assassiner, le Président Yasser Arafat exige une condamnation internationale des plus fermes. Tout ceci va à l'encontre du souhait de la communauté internationale de parvenir à un règlement pacifique de la question et à la création d'un État palestinien, vivant côte à côte avec ses voisins, dans la paix et la sécurité.

Le Bangladesh réaffirme son soutien à la création rapide d'un État palestinien, souverain et indépendant, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Nous demandons à l'Organisation de jouer un rôle plus actif et au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités envers le peuple palestinien. Nous exhortons le Quatuor à intensifier ses efforts pour prévenir toute nouvelle escalade et faire cesser les menaces contre le Président Arafat, lauréat du prix Nobel de la paix et dirigeant incontesté du peuple palestinien. Nous demandons aussi instamment que le processus de paix soit remis sur les rails et que de nouveaux efforts soient déployés pour trouver dans les délais prévus un règlement global à la question du Moyen-Orient.

Le terrorisme international demeure un fléau. Depuis le 11 septembre 2001, il occupe une place centrale dans les préoccupations mondiales. Nous

réitérons notre condamnation sans équivoque du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Le Bangladesh est déjà partie à plusieurs conventions internationales destinées à combattre le terrorisme et est en train d'accéder à celles qu'il n'a pas encore signées. Nous participons activement à l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention régionale de l'Association sud-asiatique de coopération régionale sur la répression du terrorisme. Ce protocole permettra de renforcer la Convention en y intégrant plusieurs dispositions contenues dans les dernières résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la 1373 (2001). Le Bangladesh est très attaché au désarmement. Nous pensons que le désarmement a un lien direct avec la paix et la sécurité internationales ainsi qu'avec le développement. Le Bangladesh est partie à plusieurs traités internationaux sur le désarmement, y compris sur les armes nucléaires, biologiques, chimiques et classiques. Nous pensons que la recherche d'un désarmement général et complet est un engagement constitutionnel. La paix et la sécurité internationales, la sécurité de l'humanité et de notre planète font partie de nos priorités politiques.

Nous avons appuyé tous les efforts en matière de désarmement. Nous continuons de croire que toutes ces mesures, même les efforts partiels en matière de limitation des armes et de désarmement, sont importants. Les progrès réalisés en matière de limitation et d'interdiction de certaines armes ont confirmé notre conviction. Il convient d'imprimer un nouvel élan au multilatéralisme, y compris à la Conférence du désarmement.

Le Bangladesh a renoncé à toutes les armes de destruction massive – biologiques, chimiques et nucléaires. La situation le long des frontières des deux pays sud-asiatiques dotés de l'arme nucléaire demeure une préoccupation mondiale. En tant que voisin proche, nous avons nous aussi de bonnes raisons d'être préoccupés. À cet égard, nous nous félicitons de l'appel lancé récemment par le Secrétaire général pour éliminer toutes les armes nucléaires. En outre, compte tenu des menaces aux régimes existants et de leurs implications, nous n'avons pas besoin de donner plus de détails dans cette salle. Nous demandons donc qu'on examine de nouveau l'avis de la Cour internationale de Justice et le rapport de la Commission Cambera sur l'élimination des armes nucléaires.

Dans notre région, comme partout ailleurs, particulièrement depuis que nous sommes confrontés

au défi de la pauvreté la plus sordide, de la faim, de l'analphabétisme, de la maladie et du manque d'eau potable, nos priorités devraient être le développement socioéconomique et non pas nucléaire. Nous devons encourager la coopération et non pas nous préparer à la confrontation.

C'est dans cet esprit que notre défunt Président Shaheed Ziaur Rahman percevait la coopération régionale institutionnalisée qui a abouti à la création de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Nous avons la ferme conviction que la coopération régionale est un impératif et nous espérons qu'ensemble, nous pourrions établir la paix, la prospérité et le bon voisinage en Asie du Sud. Nous sommes encouragés par les autres régions du monde où l'intégration économique régionale a bénéficié aux populations de ces régions.

Dans le monde d'aujourd'hui, les ressources naturelles – en particulier l'eau potable – sont les principales sources de conflits d'intérêts au sein des pays et entre les pays. Nous souhaitons que les ressources communes soient exploitées sans qu'il soit porté préjudice à l'économie ou à l'environnement des pays ou de la région concernés.

On devrait notamment interdire toute utilisation unilatérale de l'eau des cours d'eau internationaux car cela pourrait nuire à l'environnement, à l'agriculture, à l'industrie, à l'économie et à l'écologie des autres pays. Toute action dans ces domaines devrait être conforme au droit international et aux normes d'équité, de justice et, bien sûr, de franc-jeu. Toute décision concernant les richesses naturelles communes devrait reposer sur une consultation entre tous les pays concernés.

Le Bangladesh est très sensible aux problèmes africains. Nous pensons que la coopération Sud-Sud présente un avantage mutuel pour des sociétés se trouvant à des phases de développement comparables. Le lancement de l'Union africaine est une source d'inspiration et celui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est encourageant. Nous sommes convaincus que les dirigeants et les peuples africains parviendront à transformer ce continent et à y faire régner la prospérité et la paix.

Nous avons acquis de plus grandes connaissances et noué des relations étroites et particulières avec nombre de nations africaines en participant à leurs efforts pour établir la démocratie et édifier un État,

cela grâce aux activités de développement et de maintien de la paix. Le Bangladesh continuera d'oeuvrer avec eux pour relever les défis consistant à établir une paix et un développement durables.

Les problèmes particuliers auxquels sont confrontés les États sans littoral, insulaires et en développement appellent toute notre attention. Nous espérons que la Conférence d'Almaty aura imprimé un nouvel élan et que cela permettra de répondre à leurs besoins. Nous appuyons également les pays dont l'économie est en transition.

On a tenu plusieurs grandes conférences de l'ONU pendant les années 90. Chacune d'entre elles a adopté un programme d'action élaboré énonçant des responsabilités claires et spécifiques aux niveaux national, régional et international. La Conférence internationale sur le financement du développement qui a eu lieu à Monterrey et à Mexico, le Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles ont renforcé ces engagements. Il est temps de concentrer nos efforts individuels et collectifs sur la mise en oeuvre des programmes d'action issus de ces Conférences.

L'Organisation des Nations Unies a réalisé de grands progrès en matière de réformes du point de vue de l'organisation et de la substance. Il convient de réaliser d'autres progrès dans d'autres domaines, y compris le Conseil de sécurité où une réforme s'impose pour le rendre plus représentatif, plus démocratique et plus efficace.

L'Assemblée générale et les autres grands organes, y compris le Conseil de tutelle qui pourrait d'ailleurs être réactivé, ont également besoin de réformes plus profondes. On devrait certainement aller plus loin. Le Bangladesh se félicite de la proposition du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau composé de personnalités éminentes pour examiner les défis posés à la paix et à la sécurité. Nous nous réjouissons de leur rapport. À cet égard, nous soulignons l'importance qu'il y a à maintenir le multilatéralisme et le consensus.

Les décisions en matière de réductions budgétaires ne doivent pas compromettre le fonctionnement de l'Organisation. Les exercices budgétaires ne doivent pas affecter de manière négative les intérêts des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. On doit disposer de

ressources suffisantes pour exécuter dans les pays en développement, les activités décidées par les organes délibérants.

Nous poursuivrons nos efforts pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle majeur en matière de développement mondial. Le Conseil économique et social peut jouer un rôle fondamental dans ce contexte. Ses méthodes doivent être novatrices et originales. Le Bangladesh brigue un siège au Conseil économique et social durant la présente session. Comme par le passé, le Bangladesh souhaite participer en qualité de membre du Conseil au programme social et économique des Nations Unies. Nous espérons pouvoir compter sur le précieux appui des membres de l'Assemblée générale.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement fixent un nombre de buts réalisables dans les domaines les plus critiques. Le Bangladesh s'engage à atteindre ces objectifs au nom de son peuple. Nous souhaitons travailler étroitement avec les autres pays pour que chacun d'entre nous atteigne ces objectifs sur une base équitable. Mais nous souhaitons aller plus loin. Nous exhortons les membres à continuer de s'attacher à l'application des résultats du cycle de conférences internationales des années 90, représentant un ordre du jour global pour l'humanité durant ce siècle. Nous devons en assurer le suivi au nom des générations présentes et futures et pour le progrès de l'humanité. Nous devons tous tenter de construire un monde meilleur pour toutes les générations.

La Présidente par intérim (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis, S. E. M. Timothy Harris.

M. Harris (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement se réjouit que, pour sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale ait vu sa présidence confiée aux mains capables de mon distingué collègue, Julian Hunte, sénateur et Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie. Son élection témoigne de l'intérêt que l'Organisation accorde au Gouvernement saint-lucien mais aussi aux gouvernements et aux peuples de la Communauté des Caraïbes. Je ne doute pas que, tout au long de son mandat, il abordera les complexes questions de l'ordre du jour de l'ONU en s'inspirant des enseignements tirés de nos succès au sein de la Communauté des

Caraïbes. À l'instar de son prédécesseur, dont la persévérance a été mise à l'épreuve durant une année lourde de défis sans précédent, il peut compter sur l'appui continu de mon gouvernement.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'aux autres membres du personnel de l'ONU et aux citoyens iraqiens qui ont perdu la vie ou ont été blessés dans la tragédie survenue à Bagdad en août dernier. Nous partageons la peine du Secrétaire général et de son personnel, et présentons nos sincères condoléances aux familles endeuillées.

Je voudrais axer mon propos sur l'importance fondamentale des partenariats stratégiques. Pour éviter tout malentendu, je précise dès maintenant à l'Assemblée que mon gouvernement n'est ni oublieux ni détaché des nombreuses préoccupations qui jalonnent et compromettent notre quête de paix et de sécurité internationales. Je serai heureux de présenter ultérieurement les vues de mon gouvernement sur ces questions. Mais, que l'on me permette tout d'abord de partager avec l'Assemblée nos priorités et politiques nationales, qui tendent vers l'amélioration de la condition humaine.

« Comment peut-on oeuvrer en faveur de cet objectif? » se demandera-t-on. L'amélioration de la condition humaine passe par le renforcement de la sécurité humaine. Indépendamment des récriminations et autres critiques dont il a été l'objet, le Sommet de l'Organisation mondiale du commerce qui s'est tenu ce mois-ci au Mexique et s'est soldé par un échec avait pour thème central la sécurité humaine. De toute évidence, certains pays veulent des garanties alors que leurs gouvernements luttent pour satisfaire les besoins des citoyens. Pour mon gouvernement, la sécurité humaine signifie que tout citoyen jouit du droit à la liberté, à l'éducation, à l'emploi, à un meilleur niveau de vie et au développement économique. Nous pensons que la sécurité humaine est une notion globale très étendue qui inclut tous les aspects de la condition humaine.

Manifestement, il y a beaucoup de choses que nous, dans les Caraïbes, pouvons et devons encore apprendre du reste du monde. À l'inverse, le reste du monde peut tirer nombre d'enseignements précieux des expériences et des succès des Caraïbes. Dans plusieurs domaines, le cas des Caraïbes témoigne de la faisabilité

et de l'efficacité d'une coopération fonctionnelle, tout comme il est clair que, malgré les nombreuses questions qui nous divisent, nous continuons de travailler ensemble sur des questions qui nous touchent tous. Que ce soit au niveau sous-régional de l'Organisation des États des Caraïbes orientales ou dans le cadre plus large de la Communauté des Caraïbes, les progrès que nous avons réalisés dans l'élaboration de consensus et la création d'institutions conjointes pour régler nos problèmes communs nous permettent de partager nos meilleures pratiques avec l'ONU et de montrer comment le travail collectif, par le biais des partenariats de coopération, permet à chacun d'entre nous d'accomplir davantage.

Ainsi, voilà près de 40 ans que l'Université des Indes occidentales forme d'éminents universitaires et autres personnalités éminentes. Aujourd'hui, elle constitue une lueur d'espoir pour nos jeunes, qui aspirent à une éducation supérieure de qualité. L'Université a le mérite de poursuivre sa coopération avec plusieurs institutions et organismes de renommée internationale dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la santé et de la recherche scientifique, pour n'en citer que quelques-uns. Le Conseil des examens des Caraïbes a su, en veillant au maintien des normes d'excellence, faire face aux besoins croissants de la population caribéenne anglophone en matière d'éducation. Une fois leurs études finies, nos jeunes se trouvent sur un pied d'égalité avec les diplômés du reste du monde. Sans vouloir fanfaronner, nous sommes très fiers de cet accomplissement à l'échelon national et régional. De plus, et le Président de l'Assemblée le sait bien, la plupart de nos pays ont pris les mesures nécessaires pour autoriser les ressortissants d'autres États membres à voyager et à travailler sur leur territoire sans avoir à subir les tracasseries de la délivrance d'un visa ou d'un permis de travail. Bien que la mer nous sépare les uns des autres, l'engagement, l'identification de nos défis collectifs et les fruits tirés des démarches communes nous rapprochent de plus en plus.

La Banque de développement des Caraïbes et la Banque centrale des Caraïbes orientales illustrent très bien la manière dont les États membres peuvent favoriser la stabilité, renforcer les obligations redditionnelles et faciliter le progrès en appliquant leurs politiques budgétaires et monétaires dans le cadre d'une coopération financière. Depuis plusieurs décennies, le dollar des Caraïbes orientales, monnaie

des pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), est le pilier de la stabilité monétaire. De plus, nous sommes tout particulièrement fiers des succès de la Cour d'appel de l'OECO, qui s'attache à rendre la justice, avec efficacité et diligence, dans tous les territoires qui relèvent de sa juridiction. Par ailleurs, la marche prudente vers la mise en place d'un marché et d'une économie uniques de la Communauté des Caraïbes prouve la détermination des gouvernements caribéens de coopérer dans pratiquement tous les efforts destinés à améliorer la sécurité humaine de nos citoyens. Voilà donc un petit échantillon d'exemples de coopération fonctionnelle. Dans tous les cas, les pays membres sont gagnants, du fait qu'ils travaillent ensemble et non pas isolément.

Nous continuons d'intégrer dans nos politiques nationales un grand nombre des principes du développement durable. Par ailleurs, la campagne régionale que nous menons pour enrayer la propagation du VIH/sida et délivrer des soins aux victimes affiche un bilan encourageant dans le cadre du Partenariat pancaraïbes de lutte contre le VIH/sida. Mon gouvernement tient à remercier la Banque mondiale et la William Clinton Presidential Foundation pour les engagements qu'ils ont pris en vue de soutenir nos activités dans ce domaine. Nous espérons que nos efforts de coopération serviront de modèle à de futurs partenariats dans notre région et ailleurs.

J'ai promis, au début de mon intervention, de partager les vues de mon gouvernement sur certaines des grandes questions que nous devons résoudre à l'échelle internationale. Je rappellerai tout d'abord qu'il y a maintenant un peu plus de 10 ans, nous nous trouvions au seuil d'une nouvelle ère riche de possibilités. Nous célébrions alors la fin de grands conflits idéologiques, qui, jusque-là, nous paralysaient, voire, – et je n'exagère pas – risquaient de déclencher une apocalypse nucléaire. Comme l'a fait remarquer un dirigeant, les nations et les peuples caressaient le rêve que la dernière décennie du XXe siècle et l'avènement du XXIe seraient précurseurs d'une ère qui offrirait de nouveaux moyens de traiter et de résoudre les asymétries empêchant la réalisation de nos aspirations collectives et des potentiels individuels. Je suis sûr que personne parmi nous n'admettrait le fait que nous avons gâché de telles perspectives mais après plus de 10 ans, les clivages idéologiques semblent avoir été

remplacés par de profondes différences politiques et de nouveaux dangers.

En conséquence, nous devons d'abord réévaluer notre notion de sécurité. L'Organisation des États américains, lors de sa réunion des ministres des affaires étrangères l'an dernier à la Barbade, a pris la mesure audacieuse et opportune de redéfinir la sécurité à l'intérieur de son hémisphère. Les ministres des affaires étrangères ont déclaré que la sécurité est diverse dans sa portée et multidimensionnelle dans sa nature, exigeant des approches multiples face aux problèmes politiques, économiques, sociaux et écologiques. Cette notion reconnaît clairement le fait que nous ne pouvons pas séparer les questions de sécurité nationale, régionale et internationale de la stabilité politique, économique et sociale et de leurs incidences en matière de sécurité.

Dans les Caraïbes, nous reconnaissons que si la mondialisation est un instrument viable de croissance et de prospérité pour certains, elle est devenue le véhicule de la ruine et du désespoir pour beaucoup de peuples déjà pauvres. Alors que des pays prospères louent les vertus de la mondialisation et du libre-échange, ceux qui souffrent se voient comme les cobayes et les objets passifs de la mondialisation, avec peu d'espoir de promouvoir la sécurité humaine pour leurs citoyens pauvres.

Comment encourager nos citoyens à croire en un système qui sanctionne leurs efforts légitimes? Comment pouvons-nous dire aux fermiers pauvres du monde en développement luttant pour leur existence de garder l'espoir alors que les fermiers des pays riches obtiennent des subventions et des récompenses du fait des surplus de production? Comment demander à nos citoyens vivant dans des économies vulnérables de se sacrifier et d'adopter le libre-échange alors que des pays plus grands et plus développés élaborent de nouvelles approches pour les priver de l'accès à des marchés vitaux? À moins de traiter de telles inégalités, il y aura toujours ressentiment et méfiance. Nous devons donc travailler ensemble pour réduire ces obstacles sur la voie du développement et ôter à certaines forces les arguments qu'elles utilisent pour exploiter la colère et le désespoir des pauvres et des démunis.

S'agissant de l'Organisation des Nations Unies, elle reste vitale pour la paix internationale et la sécurité humaine. Les divers défis auxquels nous faisons face

aujourd'hui exigent une action collective et des partenariats. Je me hâte d'ajouter que même si l'Organisation manque d'éléments importants en matière de transparence et de démocratie dans le fonctionnement du Conseil de sécurité, elle représente néanmoins le cadre le plus pratique pour nos nations pour traiter des préoccupations et des problèmes régionaux et internationaux de façon globale.

Je suis convaincu que nous comprendrons, une fois le malaise dissipé, qu'aucun pays ne peut agir seul dans la recherche de la paix internationale, du développement et de la sécurité humaine. Mon gouvernement appelle les Membres de l'Organisation des Nations Unies à souscrire à une vision audacieuse et à un engagement pour combattre l'isolement et l'attrait de l'ingénierie économique et financière. Notre réalité aujourd'hui englobe les luttes visant à trouver des méthodes positives et durables pour promouvoir le développement de nos citoyens face aux forces et aux idéologies travaillant sans relâche pour leur nuire.

Mon gouvernement lance un appel à l'ONU et aux gouvernements des États Membres pour promouvoir des partenariats en respectant les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les Objectifs du Millénaire sont des mesures essentielles pour améliorer la condition humaine, et une base fiable pour faire face à nombre d'inégalités de la mondialisation. Nous exhortons les États Membres à travailler pour concrétiser ces objectifs. Nous devons agir pour que l'autre moitié de la population du monde cesse de vivre dans la pauvreté absolue, qu'une grande partie de la population du monde trouve un emploi et que tous les parents puissent envoyer leurs enfants à l'école.

En dépit de son exclusion de cette fraternité internationale des nations, la République de Chine à Taiwan reste un partenaire utile pour la paix et le développement, pleinement respectueuse du droit international. Nous sommes sûrs que ses contributions et le droit de ses citoyens à une représentation adéquate pourront être garantis dans l'intérêt de la fraternité afin que tous les peuples puissent vivre en paix et profiter des bienfaits de la prospérité grâce au partenariat. Saint-Kitts-et-Nevis exhorte donc les Nations Unies à saisir toutes les possibilités de faciliter un règlement durable de l'impasse qui entrave les efforts de Taiwan à s'engager dans le dialogue international et à contribuer aux intérêts communs de l'humanité.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'attachement de mon gouvernement aux multilatéralisme et à la coopération stratégique.

La Présidente par intérim (*parle en russe*) : Je donne la parole à S. E. Mme Maria de Fátima Lima Veiga, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des communautés de la République du Cap-Vert.

Mme Veiga (Cap-Vert) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais d'abord exprimer mes sincères félicitations à M. Hunte à la suite de son élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Grâce à son talent avéré dans le domaine des affaires internationales et à sa grande expérience, nous sommes sûrs que les questions importantes et nombreuses dont doit traiter l'Assemblée seront traitées avec soin et de façon fructueuse. Je puis l'assurer du plein appui et des meilleurs voeux de ma délégation dans l'exercice de ses hautes fonctions.

Je voudrais également exprimer notre gratitude au Président sortant, M. Jan Kavan, dont les efforts ont marqué la cinquante-septième session de cette Assemblée.

Je souhaite exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour ses efforts infatigables visant à préserver et renforcer le rôle de notre organisation au cours de l'année dernière qui s'est avérée être l'une des plus difficiles de son existence. Un signe douloureux de cette situation a été l'attentat commis contre le quartier général des Nations Unies à Bagdad le mois dernier et qui a coûté la vie à Sergio Vieira de Mello et à 21 autres personnes de diverses nationalités. Il s'agit d'un acte monstrueux qui doit être condamné fermement et par tous les pays. Rien ne peut justifier une attaque insensée contre le personnel civil d'une mission dont les objectifs ne visent rien d'autre qu'à aider le peuple iraquien à faire face à la situation tragique dans laquelle il se trouve. Nous rendons hommage à la mémoire de ces personnes dévouées qui ont perdu la vie au cours de cette tragédie.

Mon pays coopère pleinement avec les organes des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Cependant le combat antiterroriste ne devrait pas conduire la communauté internationale à minimiser l'importance de la promotion du développement et de la lutte contre la pauvreté et de

tout ce qui y est associé : la faim, la maladie, l'analphabétisme et la dégradation de l'environnement. La communauté internationale ne devrait pas non plus oublier la nécessité de garantir le respect des droits des peuples et des personnes, de lutter contre la discrimination, sous tous ses aspects, qui prive les êtres humains de leur dignité.

L'Assemblée a entendu des propositions très intéressantes du Secrétaire général concernant l'avenir de notre Organisation. Il a souligné la nécessité d'accélérer la réforme de l'ONU en l'adaptant aux réalités du monde dans lequel nous vivons, c'est-à-dire en abordant la question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, notamment de ses membres permanents, du renforcement de l'Assemblée générale et de la redynamisation du rôle du Conseil économique et social, aussi bien que de l'ONU en général, ainsi que dans ses rapports avec les institution de Bretton Woods.

De par leur taille, leur puissance économique, leur influence régionale et internationale, certains pays se détachent comme des candidats évidents aux sièges de membres permanents du Conseil. Leur poids dans les affaires internationales ne peut plus ne pas être pris en considération. Nous ne devons pas perdre de vue que leur contribution à la paix, à la sécurité et au développement peut apporter davantage de légitimité à cet organe. Le moment est venu de faire entrer ces pays dans un Conseil de sécurité agrandi et plus représentatif, dans lequel notre continent devrait avoir au moins deux sièges permanents.

Le Cap-Vert estime également que le Brésil, membre de la Communauté des pays de langue portugaise, devrait avoir un siège permanent au Conseil.

Les questions relatives à la réforme de l'ONU sont depuis longtemps l'objet d'un débat qui engendre un immense consensus au sein des États Membres. Ma délégation appuie les propositions faites par le Secrétaire général à cet égard et espère que l'Assemblée saura mettre à profit la dynamique engendrée par la prise en compte des défis, des menaces et des dangers auxquels le monde doit faire face pour convaincre ses membres de l'urgence de décisions adaptées, contraignantes et pragmatiques sur ces questions.

Comme le Président de l'Assemblée l'a fait observer à juste titre dans son discours inaugural,

« beaucoup de pays en développement ne disposent pas de beaucoup de choix en matière de développement et rencontrent même de sérieuses difficultés dues à leur situation particulière ».

Parmi ces pays en voie de développement, la communauté internationale a reconnu que les petits États insulaires en développement représentaient un cas particulier dans le domaine du développement et de l'environnement. Ce sera pendant le mandat du Président de l'Assemblée générale, par une heureuse coïncidence, qu'une réunion internationale aura lieu à Maurice pour évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade.

Au début du mois, le Cap-Vert a accueilli la deuxième réunion préparatoire régionale en prévision de cette manifestation à Maurice. À cet égard, je voudrais souligner le sens de l'attachement de mon pays à l'appui de la communauté internationale au développement durable des petits États insulaires en développement.

Le titre de petit État insulaire en développement existe depuis maintenant près d'une décennie. Le travail réalisé par l'ONU pour sensibiliser la communauté internationale aux problèmes de ces États est, dans l'ensemble, une réussite.

Je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude de mon gouvernement à l'ensemble du système des Nations Unies pour le rôle capital qu'il a joué en cultivant et en maintenant ce haut niveau de sensibilisation internationale, qui est essentiel pour nos pays.

Toutefois, la définition d'une catégorie particulière de pays ne peut pas être justifiée par les seuls besoins de la sensibilisation. On s'attendrait à ce que ce titre particulier corresponde à un degré minimal de traitement préférentiel des pays concernés, proportionné à leurs faiblesses et handicaps spécifiques. Malheureusement, ce n'est pas le cas avec les petits États insulaires en développement. De fait, le traitement spécial réservé aux États insulaires est pour ainsi dire inexistant, alors que nombre de ces États ont cruellement besoin d'un traitement encore plus différencié dans l'état actuel de la coopération internationale.

Je voudrais donc exprimer l'espoir de mon gouvernement que le processus de la Barbade+10, couronné par la réunion internationale de Maurice,

constituera un jalon dans l'histoire du traitement différencié des pays en développement, et en particulier des petits États insulaires en développement.

La nécessité de ce traitement spécial pour les petits États insulaires en développement se fait le plus communément sentir au niveau de l'accès préférentiel aux marchés, qui doit être préservé, et non réduit. Il ne s'agit pas là d'un luxe, mais d'une condition sans laquelle de nombreux petits États insulaires en développement ne pourraient rester compétitifs et économiquement viables, compte tenu de leurs faiblesses structurelles, liées à leur éloignement et à leur petite taille.

Si plusieurs petits États insulaires en développement bénéficient largement de traitements spéciaux, notamment au titre de la catégorie des pays les moins avancés, des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ou de pays visés par la loi américaine *African Growth and Opportunity Act* (pour la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés), il reste encore des domaines de coopération internationale dans lesquels l'absence de référence au statut insulaire est difficile à comprendre. L'un de ces domaines, qui a un rapport direct avec la question des préférences commerciales, est le débat en cours sur le programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce relatif aux petites économies, dans lequel, malheureusement, les petits États insulaires en développement n'ont pas pu plaider leur cause en tant que tels.

Le Cap-Vert a été une fois de plus considéré comme remplissant les conditions pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés sur la base des critères et des règles employés par le Comité des politiques de développement et le Conseil économique et social. Comme l'a souligné ma délégation lors de la session de fond de juillet dernier du Conseil économique et social, nous prévoyons que la décision de faire sortir le Cap-Vert de la catégorie des pays les moins avancés dans les circonstances actuelles donnerait à la communauté internationale une image gravement erronée de nos progrès structurels et de notre prospérité, alors que le Cap-Vert reste l'un des pays les plus vulnérables sur le plan économique et des plus dépendants de l'aide mondiale.

Nous sommes ici confrontés à un paradoxe particulier : dans le contexte de son appui aux petits

États insulaires en développement, le système des Nations Unies reconnaît les handicaps permanents d'un pays, mais, en même temps, il envisage de retirer le traitement spécial auquel ce pays a eu droit sans prévoir aucun traitement de remplacement.

Dans ce contexte, et à la lumière de la reconnaissance par la communauté internationale des handicaps particuliers de ces États insulaires en développement, mon gouvernement invite l'Assemblée générale à prier les organes pertinents du système des Nations Unies à réexaminer attentivement la règle permettant de faire sortir un pays de la catégorie des pays les moins avancés. Nous pensons qu'un tel réexamen devrait aboutir à une réforme méthodologique plus juste pour les moins avancés des petits États insulaires en développement.

L'Afrique a fait un effort remarquable pour répondre activement à l'appel de la communauté internationale et de ses propres peuples en faveur du développement, de la démocratie, de la transparence, de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de la responsabilité. À la suite de cet appel, les dirigeants africains ont convenu de créer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), au succès duquel nous sommes tous attachés, puisqu'il peut nous permettre de sortir notre continent de la pauvreté et des conflits et d'amener une nouvelle ère de prospérité et de paix. Son adoption comme cadre pour le développement africain, non seulement par les gouvernements et les sociétés civiles de l'Afrique mais également par la communauté internationale, permettra d'établir des objectifs communs et des engagements clairs conduisant notre continent sur une nouvelle voie prometteuse. Nous sommes convaincus que le NEPAD devrait accorder une attention particulière à la situation des États insulaires.

Des progrès notables ont été réalisés, en ce qui concerne aussi bien la mise en place de gouvernements démocratiques sur tout le continent que la cessation des conflits.

Dans ce cas particulier, nous sommes encouragés par l'accord conclu récemment entre le Gouvernement soudanais et l'Armée populaire de libération du Soudan. C'est là une étape importante sur la voie qui mettra fin aux souffrances du peuple soudanais. Si, comme nous l'espérons tous anxieusement, cet accord rétablit la paix dans ce grand pays africain, cela viendra s'ajouter aux succès déjà enregistrés au

Mozambique, en Angola et en Sierra Leone, ainsi qu'aux processus en cours en République démocratique du Congo, dans les Grands Lacs et au Libéria.

Nous devons toutefois rester prudents. Les conflits sont la conséquence de problèmes sociaux et politiques non réglés. Si l'on ne s'y attaque pas de manière adéquate, le risque que de nouveaux conflits éclatent sera toujours là. Il est important de rappeler que la démocratie et l'état de droit ne peuvent se développer sans entrave que lorsque les conditions minimales de survie sont assurées aux populations et lorsque les droits des individus et des groupes, y compris des minorités, sont respectés.

Les événements survenus en Guinée-Bissau il y a deux semaines montrent bien la fragilité des institutions dans un pays incapable de remédier aux problèmes fondamentaux de sa population. S'il est vrai que les dirigeants politiques doivent être tenus responsables de la mauvaise gouvernance, lorsque règne la pauvreté, que les ressources manquent et que le pays est endetté, il est facile d'oublier la bonne gouvernance. Ces événements montrent qu'il est nécessaire que la communauté internationale s'engage plus fermement à aider les pays dans la détresse à s'attaquer à la pauvreté, à consolider les institutions démocratiques et à promouvoir le développement économique et social non seulement par des promesses et des conseils, mais aussi par des moyens concrets.

En dépit des graves menaces qui planent sur l'humanité, un monde plus sûr, plus juste et plus pacifique est aujourd'hui à la portée des générations actuelles. L'humanité n'a jamais disposé d'autant de moyens de faire face aux grands défis qui se posent à elle, à savoir la faim, la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies guérissables. Prenons l'exemple de la faim. Plusieurs expériences menées dans différentes régions du monde ont prouvé que la faim pouvait être éliminée, s'il existait la volonté de le faire et si l'on disposait des ressources nécessaires. Il est donc inacceptable que, dans un monde où la nourriture abonde, un habitant sur trois de l'Afrique subsaharienne doive souffrir d'une faim chronique.

En juillet dernier, à la deuxième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, qui s'est tenue à Maputo (Mozambique), les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté une Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique. Dans cette Déclaration, les dirigeants

africains ont manifesté à nouveau leur ferme volonté de lutter contre la faim sur le continent africain.

Au niveau national, la lutte contre la faim est devenue l'une des grandes priorités du premier Gouvernement cap-verdien immédiatement après l'indépendance, et cette lutte continue d'occuper une place considérable dans les politiques menées par le Gouvernement dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi nous appuyons l'appel lancé par le Président brésilien en faveur de la création d'un comité mondial de lutte contre la faim.

Il y a trois ans, les dirigeants mondiaux se sont dotés de l'important outil politique que constitue la Déclaration du Millénaire. Rien ne saurait excuser le fait que les ressources promises et la volonté déclarée n'ont pas été mises à l'oeuvre en vue d'atteindre, voire de dépasser, les objectifs adoptés ici même, objectifs qui avaient fait l'objet de négociations ardues mais qui avaient été acceptés à l'unanimité. Malgré les difficultés et les incertitudes qui planent sur l'Organisation, le monde a les yeux fixés sur l'ONU car il pense que notre organisation peut et doit être le moyen de réaliser ces objectifs. Oeuvrons ensemble dans ce sens.

La Présidente par intérim (*parle en russe*) : Je donne la parole à S. E. M. Harmodio Arias, Ministre des affaires étrangères de la République du Panama.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Au nom de la Présidente de la République de Panama, Mme Mireya Elisa Moscoso, et en mon nom, je félicite M. Hunte de son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. La délégation panaméenne se félicite vivement de ce qu'il ait été désigné pour diriger nos débats, car il symbolise l'engagement des pays en développement, en particulier ceux du Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes, en faveur des efforts multilatéraux faits pour instaurer la paix et le respect des droits de l'homme et réaliser le développement durable.

La stabilité et la sécurité, dans leur sens le plus large, sont des aspirations fondamentales communes à toute l'humanité. Mais nous ne réaliserons pas ces objectifs si ce que nous cherchons à faire, c'est mettre en place un monde nouveau qui soit contraire aux aspirations des peuples, ou forger systématiquement de grandes alliances militaires. La sécurité humaine, à laquelle aspirent tous les États, petits et grands, dépend exclusivement de notre attachement à l'architecture de

sécurité collective que nous avons confiée à l'ONU. Nous devons donc défendre et renforcer à tout prix les buts et les objectifs de notre organisation, en particulier l'intégrité et l'autorité de notre système juridique international.

Cette année, le monde a connu une expérience extraordinaire qui a fait l'objet de débats animés et dont les retombées ne sont pas encore claires. On peut même aller jusqu'à dire que les sursauts ressentis à l'ONU et ailleurs à propos des événements en Iraq ont eu de nombreuses répercussions, tant sur les travaux internes de l'Organisation que sur le développement des relations internationales.

Néanmoins, le Panama est convaincu que les divers points de vue exprimés au Conseil de sécurité ont été la preuve que ledit organe a fonctionné comme prévu; que les opinions et les approches diverses qui existent dans le monde s'y sont exprimées sans réserve; et que, bien que les divergences n'aient pas été aplanies, cela a eu l'avantage marginal de faire ressortir les exigences de mesure et de contrôle dont le Conseil de sécurité doit tenir compte.

Nonobstant ces différences, le Conseil de sécurité a fait ce qu'il fallait lorsqu'il a établi des relations pratiques avec les puissances occupantes en Iraq par le biais de la résolution 1483 (2003) en date du 22 mai. En outre, notre organisation montre qu'elle a un rôle unique à jouer dans le domaine humanitaire, tout comme dans les sphères politiques, diplomatiques, économiques et financières.

L'affreux massacre survenu à Bagdad le 19 août 2003 et les tueries du 22 septembre – actes odieux de terrorisme qui ont coûté la vie à de nombreux fonctionnaires nationaux et internationaux de l'ONU, y compris à notre Représentant spécial, Sergio Vieira de Mello – doivent nous inciter à réfléchir et à prendre des mesures urgentes pour remédier ensemble et le plus rapidement possible, à l'absence d'actions conjointes prises par la communauté internationale pour reconstruire l'Iraq. À toutes les familles des victimes et à la grande famille des Nations Unies, nous exprimons les condoléances les plus sincères de Mme Mireya Moscoso, Présidente du Panama, de son gouvernement et de son peuple.

Pendant le Sommet du Millénaire, Panama a notamment demandé aux États Membres de retrouver l'esprit original de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous espérons que nous respecterons tous les

obligations inhérentes aux intérêts généraux de la communauté internationale en évitant d'agir uniquement dans nos intérêts particuliers, qu'ils soient stratégiques, militaires, économiques ou politiques.

Nous insistons sur cette requête aujourd'hui et nous appelons l'attention sur la nécessité urgente de renforcer le système multilatéral en tant que garant de la stabilité et de la sécurité, qui sont fondamentales pour la coexistence pacifique. Aujourd'hui, peut-être plus que jamais, nous devons réformer notre Organisation afin que l'Assemblée générale puisse exercer pleinement ses fonctions en tant que principal organe politique et afin que le Conseil de sécurité renforce sa capacité de relever les nouveaux défis auxquels il est confronté depuis la fin de la guerre froide.

À cette fin, le Panama insiste sur le contenu de la Déclaration sur le renforcement de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la réforme du Conseil de sécurité, adoptée lors du onzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, réuni à Asunción (Paraguay) en août 1997, demandant aux États Membres de l'ONU de redresser les déséquilibres existants sur le plan de la composition du Conseil de sécurité, d'améliorer les mécanismes de prises de décision et d'apporter une plus grande transparence à ses travaux.

Nous avons la ferme conviction qu'un élément extrêmement important à cet égard ainsi que d'autres est l'annonce par le Secrétaire général, Kofi Annan, de la création d'un groupe de haut niveau constitué de personnalités éminentes de toutes les régions du monde. Le Panama et le monde entier le félicitent d'avoir pris cette initiative.

Nous souhaitons également que l'Assemblée générale serve de tribune pour trouver une solution au problème entre la République populaire de Chine et Taiwan. Comme Panama l'a déjà dit à plusieurs reprises, Taiwan est en un sens suspendu dans le temps et l'espace, protégé tout en ne l'étant pas. Récemment, en réaction à la nécessité de combattre l'épidémie du Syndrome respiratoire aigu sévère, l'Organisation mondiale de la santé est parvenue à fournir une aide directe et efficace à Taiwan sans pour autant violer ou affaiblir le fondement des positions des parties à ce différend. Nous estimons que le système des Nations Unies pourrait contribuer de différentes manières à aider la République populaire de Chine et Taiwan à

résoudre leur différend de façon pacifique, tandis que nous réalisons notre objectif le plus important en vue de satisfaire, sans exception, les besoins sociaux de l'humanité.

Enfin, en juillet, nous avons tenu la première réunion bi-annuelle des États chargée d'évaluer l'application du Programme d'action adopté en 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes sous tous ses aspects. Nous sommes encore loin d'avoir atteint nos objectifs, tant aux plans national qu'international, mais nous estimons que la réunion bi-annuelle a donné une impulsion nouvelle aux efforts que nous devons tous déployer en vue d'honorer nos engagements.

Nous réaffirmons la position que nous avons avancée lors de cette réunion, à savoir que les buts et le code de conduite qui sont présentés aux États Membres dans les deux premiers articles de la Charte sont indispensables pour garantir la paix et l'entente parmi les nations du monde.

Nous voulons également souligner que le trafic clandestin d'armes légères et de petit calibre qui alimente les conflits internes, les dictatures, les mouvements de guérilla et le terrorisme international ne peut être bloqué qu'au moyen d'une coopération internationale étroite. Nous devons avec la même détermination nous attaquer aux réseaux de trafiquants de drogue et de diamants qui se servent de sociétés et de banques fictives, prospèrent en soudoyant les fonctionnaires et s'emploient à détruire nos sociétés.

Dans le cadre du suivi du Sommet de Monterrey, les pays du Sud renouvellent leur appel à la création d'un système financier plus juste et plus efficace en vue d'éliminer les inégalités de la mondialisation, de financer le développement et de remédier à l'effondrement des prix de nos matières premières ainsi que de nos produits d'exportation. Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, il est impérieux de convenir d'instruments appropriés pour éviter les crises financières et trouver une solution au fardeau insoutenable de la dette extérieure, conformément à la résolution 57/240.

Nous sommes proches du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui se tiendra dans cette ville les 29 et 30 octobre 2003. Nous devons saisir cette occasion pour revigorer cette part de nos activités et examiner les progrès qui ont été

réalisés en vue d'assurer un appui efficace en matière de secrétariat, conformément à la résolution 57/273.

Lors de la deuxième réunion du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, il a été décidé de créer un groupe de travail pour préparer et soumettre un projet de texte en vue de négociations parmi les États Membres et les observateurs accrédités.

La position de Panama se reflète dans la Déclaration de Quito du 11 avril 2003 qui, pour résumer, préconise la promotion et la protection des droits et de la dignité des 600 millions de personnes handicapées dans le monde dont la grande majorité souffre constamment de la pauvreté et de l'incompréhension. La convention internationale que nous recherchons, comme nous l'avons relevé dans la Déclaration de Quito, doit refléter « l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme ainsi que le principe de non-discrimination ». Il convient de mentionner que ces concepts sont minutieusement décrits dans la Charte des Nations Unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans les accords internationaux sur les droits de l'homme et dans d'autres instruments y afférents.

Il est opportun de faire ici quelques observations sur la pandémie persistante et croissante du VIH/sida dans le monde. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont exposés à une situation grave dans ce domaine. L'Organisation panaméricaine de la santé s'est réunie à Washington le 11 juin pour aborder cette question. Elle a constaté que l'incidence démographique et sociale du VIH/sida sur la région menace notre capacité à entreprendre des projets de développement.

Nous demandons par conséquent au système des Nations Unies de mettre des ressources suffisantes à la disposition de l'Amérique latine et des Caraïbes pour prévenir ce fléau. Il est de notoriété publique que notre région compte quelque 2,5 millions de personnes souffrant de cette terrible maladie.

Il est clair que la présence morale et technique de l'ONU est indispensable dans les efforts visant à éliminer l'intolérance politique, raciale et religieuse et dans l'appui aux négociations visant à établir la paix, la réunification, l'autodétermination et la

reconstruction, afin d'assurer aux peuples concernés les bienfaits du développement.

Cela dit, j'exhorte notre Organisation à trouver des moyens rapides d'aider ceux qui se sont engagés en faveur de la Feuille de route pour résoudre le conflit entre la Palestine et Israël, d'obtenir la coopération active des pays de la région et du Gouvernement israélien et de l'Autorité nationale palestinienne et de dissiper ainsi le scepticisme qui existe quant à la possibilité de voir rapidement les deux peuples vivre côte à côte, dans des frontières sûres, en tant qu'États souverains.

Veiller à ce que cette tâche urgente soit couronnée de succès exigera la participation constante de tous les États voisins. Ils doivent démontrer une volonté commune de s'ériger en garants de la stabilité et de la sécurité des peuples israélien et palestinien et en gardiens du strict respect de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité.

Je voudrais terminer en évoquant brièvement la Cour pénale internationale. Avec l'élection de ses juges et de son procureur, la Cour est devenue une réalité. Nous sommes conscients des préoccupations suscitées, en particulier parmi les États parties au Statut de Rome, par le fait que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1487 (2003), a renouvelé pour un an les dispositions de la résolution 1422 (2002) concernant l'immunité dans les affaires relatives aux opérations de maintien de la paix et par le fait que des accords bilatéraux d'immunité soient négociés séparément par plusieurs pays sur la base de l'article 98 du Statut.

Le Panama, ferme partisan de la Cour pénale internationale, est d'avis que ces accords pragmatiques répondent à une situation temporaire et qu'ils ne peuvent ni ne sauraient porter atteinte aux buts et objectifs du statut de Rome. En tant qu'États parties, nous ne nous déroberons pas à nos obligations imposées par nos juridictions nationales dans les questions liées aux crimes de guerre, et nous sommes donc convaincus que les considérations politiques et les suspicions actuelles disparaîtront à mesure qu'il deviendra manifeste que les personnes qui commettent des crimes contre l'humanité monstrueux ne peuvent être protégées par aucun État ni par des rêves d'immunité. Tout pays qui s'en tient à une interprétation différente ira à contre-courant de la vague du progrès humain et du droit international.

La Présidente par intérim (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mustafa Osman Ismail, Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan.

M. Ismail (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à commencer ma déclaration par une citation du Coran :

« Ô vous les hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle. Nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez entre vous. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux d'entre vous » (*Le Coran, XLIX:13*).

Puisse la paix être avec vous.

D'emblée, je tiens à féliciter M. Julian Hunte de son élection fort méritée à la présidence de l'Assemblée générale au cours de la présente session. Je tiens également à exprimer la gratitude de ma délégation à son prédécesseur, M. Jan Kavan.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le rôle important qu'il continue de jouer dans la revitalisation des activités de l'Organisation. À cet égard, nous nous félicitons de ses vues sur la réforme institutionnelle de l'Organisation. Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser à l'ONU nos sincères condoléances à l'occasion du décès prématuré de M. Sergio Vieira de Mello et de ses collègues.

L'année dernière, lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée de cette tribune, j'ai fait clairement savoir que mon gouvernement et mon pays étaient anxieux de faire la paix au Soudan. Je suis donc très heureux d'informer l'Assemblée que nous avons joint l'action à la parole et que la paix est maintenant à l'horizon – une paix qui mettra fin à un conflit armé qui a gaspillé les ressources humaines et naturelles du pays et entravé le développement du peuple soudanais.

Mon pays a constamment répété son désir de dialoguer et de négocier avec le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais (SPLM/A). Nos efforts, de concert avec ceux des médiateurs, se poursuivent depuis plus de 10 ans et ont récemment été couronnés de succès avec la conclusion d'un accord entre les deux parties faisant suite à une initiative des pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sous le patronage du Kenya, pays frère, et avec l'appui constructif et fort apprécié des partenaires de l'IGAD.

À la plus récente session de négociations, S. E. M. Ali Osman Mohamed Taha, Premier Vice-Président, dirigeait la délégation gouvernementale et M. John Garang dirigeait la délégation du SPLM/A. Il y a quatre jours, elles ont abouti à un accord relatif à des arrangements de sécurité et à la prorogation du cessez-le-feu. Cet accord devrait ouvrir la voie à une session de négociations finale qui débouchera aussi rapidement que possible sur une paix juste et durable dans tout le Soudan.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude aux pays membres de l'IGAD pour le rôle qu'ils ont joué dans le processus de paix au Soudan sous la direction du Président kényen et de son envoyé spécial. Nos remerciements et notre satisfaction s'adressent également aux partenaires de l'IGAD, notamment les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Italie et la Norvège. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance particulière pour l'intervention constructive du Gouvernement des États-Unis d'Amérique au moment le plus critique du processus de négociations. Nous remercions également l'Égypte et la Libye des efforts considérables qu'elles ont continué à déployer dans l'intérêt de la paix au Soudan, ainsi que la Ligue des États arabes et l'Union africaine de leurs propres efforts.

Nous sommes persuadés que les membres comprendront l'importance que revêt l'accord de cessez-le-feu pour la situation humanitaire. Le rapport du Secrétaire général sur la situation humanitaire au Soudan montre l'ampleur des progrès réalisés dans ce domaine. Le mois prochain marquera le premier anniversaire de la cessation des hostilités. La paix demeure la condition indispensable au relèvement des régions touchées par la guerre et facilitera la transition entre les secours humanitaires et le développement durable complet.

M. Sima Ekua Avomo (Guinée équatoriale), Vice-Président, assume la présidence.

Nous voudrions réaffirmer notre profonde conviction que la paix, la sécurité et la stabilité des pays de la région sont directement liées à la paix au Soudan. C'est la raison pour laquelle mon pays a entrepris de guérir les plaies du passé infligées dans ses relations avec les pays voisins, en particulier l'Égypte et l'Éthiopie. Nos relations avec ces deux pays ont dépassé le stade de la réconciliation. Nous entretenons avec eux des liens stratégiques exemplaires en matière

de sécurité, protégeant ainsi les intérêts de nos peuples et consolidant la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région.

Nous voudrions manifester notre gratitude à nos amis et frères et à l'ensemble du système des Nations Unies pour l'aide humanitaire fournie pendant le conflit. Nous demandons à la communauté internationale d'aider à la reconstruction de notre pays après le conflit et à la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés et de contribuer à assurer le développement durable afin d'appuyer la paix naissante.

C'est pour moi un grand plaisir de faire savoir à l'Assemblée que nous avons obtenu des succès constitutionnels substantiels qui ouvriront grand la porte à la participation de tout le peuple soudanais dans tous les domaines de la vie politique. Les plans et les politiques économiques adoptés par le Gouvernement ont commencé à porter fruit en réduisant les niveaux d'inflation, en élevant les taux de croissance ou en stabilisant les taux de change. Nous continuerons à renforcer ces politiques en vue de réduire la pauvreté et de réaliser le développement durable dans le cadre de la stratégie globale de développement étendue sur 25 ans pour la période 2003-2027.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général nous rappelait qu'à mesure que les défis lancés évoluent, il nous faut modifier nos méthodes pour les relever. Il est donc grand temps que nous mobilisions les volontés politiques pour réformer le Conseil de sécurité en nous attaquant au double problème du nombre des membres et du droit de veto afin de le rendre plus représentatif et démocratique dans sa composition et dans ses prises de décisions.

Tandis que nous abordons la réforme du Conseil de sécurité, nous nous félicitons vivement de la résolution 1506 (2003) du Conseil, qui a levé les sanctions imposées à notre pays frère, la Libye. À cet égard, nous tenons à souligner la nécessité de lever toutes les sanctions unilatérales, utilisées comme moyens de coercition politique et économique des États. Nous demandons au Conseil de sécurité de ne pas être prompt à imposer des sanctions aux pays, surtout les pays en développement, car cela pourrait avoir des conséquences défavorables sur leurs populations.

La participation de haut-niveau à la présente session en vue de débattre divers problèmes

internationaux illustre bien l'importance de l'Assemblée générale. Nous appuyons fermement ses efforts visant à réaménager ses priorités et son ordre du jour, afin d'améliorer les aspects administratifs et de procédure de ses travaux, ainsi que ses relations avec le Conseil de sécurité, organe le plus élevé à l'ONU, de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et de relever les défis actuels.

La multiplication d'actes de terrorisme est un autre défi préoccupant. Les actes de terrorisme perpétrés l'année dernière dans différentes parties du monde prouvent clairement qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme. Quelles que soient nos religions, et nos croyances, nous pouvons tous être victimes de tels crimes. Comme je l'ai déjà mentionné, le terrorisme ne connaît ni religion ni pays. Ainsi, afin de faire face à cette grave menace, nous avons besoin d'un consensus international sur sa définition, ses causes profondes et les moyens de le combattre, et ce, sous les auspices de notre Organisation internationale.

Nous appuyons, dans ce contexte, l'appel lancé par S. E. Mohamed Hosni Moubarak, Président de la République arabe d'Égypte, visant à convoquer une conférence internationale, sous les auspices de l'ONU, pour aborder la question du terrorisme. Dans le cadre de son rôle international et régional, le Soudan aura, l'année prochaine, l'honneur d'accueillir la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés. Nous espérons que cette Conférence se penchera sur des questions relatives à la sécurité collective et aux défis communs.

La situation socioéconomique des pays les moins avancés s'aggrave et exige que la communauté internationale mette tout en oeuvre pour les sortir du labyrinthe de la pauvreté, de la faim et de la maladie. Notre expérience au Soudan a prouvé qu'en dépit de leurs efforts, les pays les moins avancés ne peuvent pas atteindre les objectifs du Plan d'action de Bruxelles sans une aide importante de leurs partenaires de développement. Je rends hommage aux efforts du Haut Représentant du Secrétaire général pour les pays les moins avancés, qui a mobilisé l'appui international aux initiatives prises en la matière. Nous nous associons à l'appel lancé à la communauté internationale par S. E. Joaquim Alberto Chissano, Président du Mozambique, en sa qualité de Président en exercice de l'Union africaine, pour qu'elle appuie et aide le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le cadre adopté par le continent africain et appuyé par

l'ONU et les pays donateurs en tant qu'outil visant à relever les défis de développement dans le continent.

J'ai le plaisir d'informer les membres que le Soudan, en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), n'a pas ménagé ses efforts pour élaborer des politiques et prendre des mesures qui continueront de consolider et de promouvoir les liens de coopération entre les États membres de l'IGAD et du COMESA. De tels efforts vont dans le sens de l'initiative du NEPAD, visant à parvenir à la paix, au développement et à la prospérité pour les peuples de l'ensemble du continent africain. À cette fin, un nombre de conférences spécialisées sont convoquées au Soudan pour aborder les questions de la coopération économique, du désarmement et de la lutte contre le terrorisme ainsi que les questions des personnes déplacées et des réfugiés, dans le but d'atteindre les objectifs du NEPAD.

Une autre question inscrite à l'ordre du jour qui, selon nous, aura une incidence négative si l'on ne s'aborde pas de manière adéquate, est celle relative au clonage humain, qui est maintenant au centre d'un débat scientifique, religieux, juridique et éthique animé. Le Soudan appuie fermement l'appel à une convention internationale contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction. Nous condamnons également toutes les entreprises médicales qui vont à l'encontre de la dignité humaine et de la sainteté du Créateur.

Les déclarations faites au cours de ces derniers jours montrent l'intérêt profond que la communauté internationale porte au maintien de la paix et la sécurité internationales. Tout en nous associant à ceux qui demandent la revitalisation de la diplomatie multilatérale, nous demandons également que l'on se penche rapidement sur la situation critique en matière de sécurité et au plan humanitaire en Iraq. Nous demandons par ailleurs que nos frères iraqiens soient démarginalisés afin qu'ils puissent, exercer leur droit à la souveraineté, comme cela est garanti par le droit international, et vivre en paix et en harmonie avec leurs voisins. J'ai le plaisir de rappeler à l'Assemblée l'importante résolution adoptée il y a quelques semaines par le Conseil des Ministres des États de la Ligue des États arabes, reconnaissant le Conseil de gouvernement transitoire de l'Iraq. Une telle reconnaissance est un pas important qui, nous

l'espérons, permettra à l'Iraq de recouvrer sa souveraineté et de jouer son rôle régional et international.

La question de la Palestine demeure une source de préoccupation profonde pour la conscience humaine. Elle menace la paix et la sécurité internationales depuis plus de cinq décennies. Nous sommes fermement convaincus que si Israël continue d'avoir une forte présence militaire et continue à agresser, à assassiner et à supprimer le peuple palestinien, cela ne fera qu'aggraver une situation qui est déjà en train de se détériorer. La seule voie vers la paix durable est le respect des résolutions pertinentes de l'ONU et des dispositions du droit international. La communauté internationale, notamment les parties influentes impliquées dans le processus de paix, sont priées instamment de faire pression sur Israël.

Le conflit en Somalie est une plaie béante dans la corne de l'Afrique, et le moment est venu de mettre fin à cette effusion de sang douloureuse. Nous demandons à tous les dirigeants des factions somaliennes de s'unir pour maintenir l'unité et la stabilité de leur pays, et pour parvenir au développement et à la prospérité pour leur peuple, afin de le préserver du fléau de la guerre et des combats. Nous sommes persuadés que les pays voisins et les pays intéressés ne ménageront aucun effort pour aboutir à un accord qui préservera l'unité, la sécurité et la stabilité de la Somalie.

Le Soudan est maintenant un véritable partenaire dans les efforts internationaux visant à interdire les armes chimiques. L'un des rôles significatifs que le Soudan a joué à cet égard est d'avoir accueilli en août dernier la première Conférence des autorités nationales africaines des États parties à la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes déterminés à appliquer les recommandations adoptées par la Conférence, notamment à créer une zone exempte d'armes chimiques en Afrique et à renforcer la coopération internationale dans l'utilisation des matières chimiques à des fins pacifiques.

Je demande à la communauté internationale de doubler d'efforts pour que le Moyen-Orient soit une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Cette région embrasée doit se conformer aux accords internationaux interdisant les armes nucléaires. Les installations nucléaires de tous les États, sans exception et en toute

justice, doivent être soumises aux garanties complètes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

À cet égard, nous rappelons le bombardement du laboratoire pharmaceutique et vétérinaire d'Al-Shifa, peu de temps après son cinquième anniversaire, par l'Administration des États-Unis qui a allégué que le laboratoire servait à fabriquer des armes. C'était une accusation sans fondement, comme les membres le savent, qui a été réfutée par les institutions scientifiques et académiques des États-Unis devant les organisations internationales pertinentes. La plainte du Soudan est encore vivace au Conseil de sécurité. À cet égard, je demande à l'Administration actuelle des États-Unis de rectifier la grave erreur héritée de son prédécesseur, en offrant une compensation morale et financière au Soudan.

J'espère qu'avant la fin de la présente session, mon pays pourra finalement dire adieu au plus long conflit africain, une réussite qui permettrait au Soudan de jouer son rôle au niveau régional et de contribuer à la stabilité et au développement durable du continent africain.

Pour terminer, je réaffirme notre conviction profonde que l'Organisation des Nations Unies est un mécanisme unique et irremplaçable pour administrer et promouvoir la coopération internationale dans tous les domaines. Par conséquent, nous devons faire que l'Organisation des Nations Unies ne serve pas les intérêts étroits et qu'elle ne soit pas exploitée pour servir des préoccupations particulières. À ce sujet, nous exprimons notre disposition et notre détermination à assister le système des Nations Unies dans sa concrétisation des nobles buts consacrés dans la Charte.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Marwan Muasher, Ministre des affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie.

M. Muasher (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par féliciter chaleureusement M. Julian Hunte de son élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je l'assure de la pleine coopération de la délégation jordanienne afin qu'il s'acquitte de son mandat pour le bénéfice de tous les peuples et de toutes les nations. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements et nos félicitations à son prédécesseur,

M. Jan Kavan, pour la manière remarquable dont il a dirigé la session précédente.

Un hommage spécial doit être rendu au Secrétaire général, M Kofi Annan, pour ses efforts dans la défense des nobles buts de l'Organisation. M. Annan a été tout à fait dynamique dans son travail pour améliorer l'efficacité de cette instance mondiale et pour revitaliser ses fonctions, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, des droits de l'homme et du progrès social et économique à travers le monde.

Je souhaite présenter nos condoléances les plus sincères au Secrétaire général ainsi qu'à la famille de M. Sergio Vieira de Mello et à celles de tous ses collègues qui ont perdu la vie suite à l'attentat terroriste à la bombe contre le bureau des Nations Unies en Iraq, un acte barbare que nous condamnons tous.

Le triste effondrement du processus d'Oslo a démontré qu'une relance du processus de paix au Moyen-Orient, sous les conditions précédentes, n'était plus une option viable. Le rétablissement de la paix dans la région nécessite un nouveau *modus operandi* car tous les arrangements transitoires n'ont pas réussi à établir et à créer la confiance mutuelle entre les deux parties et à parvenir aux résultats envisagés. Ainsi, le temps d'un changement d'approche est bien arrivé. Au lieu de gérer le conflit d'une manière qui n'a jusqu'à présent donné lieu qu'à la continuation du cycle de violence, nous devrions nous attacher aux objectifs finaux des négociations. De plus, il ne sert à rien de se concentrer uniquement sur les aspects relatifs à la sécurité sans prendre conscience de ce que le problème est essentiellement de nature politique et pas seulement une question de sécurité.

C'est contre cette toile de fond que George W. Bush, le Président des États-Unis d'Amérique, a lancé en juin 2002 sa vision pour la paix au Moyen-Orient. Sur la base de cette initiative, la Feuille de route a été élaborée et annoncée. La Jordanie a contribué au développement de la Feuille de route, qui a provoqué un véritable changement d'attitude dans le paysage politique de la région. Elle a établi un cadre d'obligations mutuelles, dont l'objectif est de mettre fin à l'occupation israélienne et d'établir un État palestinien indépendant sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et de l'initiative de paix arabe. La Feuille de route fixe un délai spécifique de trois ans

pour la naissance d'un État palestinien. De plus, elle stipule la création d'un mécanisme d'étude et d'évaluation pour assurer la mise en oeuvre viable dans des délais spécifiés.

C'est sur la base de cette vision que le Royaume hachémite de Jordanie s'est félicité de la Feuille de route quand elle a été officiellement annoncée par le Quatuor. À l'époque, nous avons exprimé l'espoir que cette impulsion aiderait à relancer le processus de paix sur une base plus solide. Cependant, la Jordanie a dit clairement que la déclaration en soi serait insuffisante pour créer un mouvement en avant vers nos objectifs. Il fallait aussi une véritable détermination des États-Unis d'Amérique et de la communauté internationale de mettre en oeuvre cette vision. Nous avons senti, aux deux récents sommets de Charm el-Cheikh et d'Aqaba, une véritable volonté qui répondait à nos attentes.

La Jordanie, entre-temps, reconnaît que des faits récents sur le terrain, en particulier l'effondrement du cessez-le-feu, ou *hudna*, entre les groupes palestiniens et Israël, créent des risques et des menaces, graves et réelles, pour la Feuille de route. Néanmoins, nous devons maintenir le cap afin de mettre en oeuvre la Feuille de route et de mettre une fin à l'occupation et aux meurtres tragiques des civils aussi bien du côté palestinien qu'israélien. Le dur labeur que nous fournissons dans cet exercice est utile au regard du risque potentiel d'échec et de l'absence d'une nouvelle chance politique. Un tel échec rendrait le scénario plus dangereux et plus compliqué qu'avant et mettrait en péril les intérêts et la sécurité de tous les acteurs.

Au nom de la Jordanie, j'exhorte donc de cette tribune mondiale, toutes les parties concernées, et en particulier les membres du Quatuor, à poursuivre leurs efforts pour assurer la mise en oeuvre scrupuleuse de la Feuille de route, sans changements et de manière à garantir d'ici à 2005 la création d'un État palestinien, avec Jérusalem pour capitale, et la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés en 1967. Tout ceci reprend les résolutions pertinentes de l'ONU et l'initiative de paix arabe, qui est un élément clef de la Feuille de route et fournit un cadre pour la paix, une paix acceptable par tous les peuples de la région et qui répond à leurs aspirations de longue date.

Dans le même ordre d'idées, nous exhortons à l'accélération de la création d'un mécanisme efficace de contrôle politique et en matière de sécurité géré par le Quatuor. Ceci est essentiel pour assurer une mise en

oeuvre stricte de respect sans changements, des obligations respectives des deux parties alors qu'elles sont établies dans la Feuille de route. En ce qui nous concerne, un tel mécanisme est un élément primordial sur lequel nous nous devons d'insister, car nous considérons que c'est un vrai point de départ, qui nous permettrait de saisir cette chance historique de réaliser une paix globale, juste et durable dans l'ensemble du Moyen-Orient.

En ce qui concerne les attaques-suicide, je tiens à réaffirmer la position de principe prise par la Jordanie qui répudie et condamne ces actes du point de vue tant moral que politique. Nous estimons que ces opérations ont fait du tort à la cause palestinienne et ont eu pour résultat l'érosion de la sympathie internationale à son égard. De plus, elles ont éloigné l'attention mondiale de la question essentielle de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et du besoin urgent de mettre fin à cette occupation. De même, nous condamnons les assassinats extrajudiciaires des civils palestiniens par Israël. Encore une fois, je voudrais dire que le climat de violence qui prévaut fait le jeu des extrémistes des deux côtés du fossé. Par conséquent, il est grand temps de mettre en oeuvre la Feuille de route telle qu'elle a été acceptée par les parties et de prendre des mesures hardies et diligentes pour remettre le processus de paix sur une voie irréversible.

Nous lançons un appel à Israël pour qu'il change sa politique sécuritaire actuelle, qui n'a pas réussi à assurer la sécurité des Israéliens. Au contraire, Israël devrait s'employer à restaurer la confiance avec la partie palestinienne afin que les deux parties se concentrent sur le processus politique en s'engageant dans une application sérieuse de la Feuille de route. À cette fin, Israël doit soulager les souffrances du peuple palestinien en levant les blocages des communautés palestiniennes, en levant les restrictions de circulation imposées aux dirigeants politiques palestiniens et en retirant ses forces armées des villes occupées depuis septembre 2000, conformément à la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité.

Dans le même contexte, mon gouvernement condamne la décision de principe prise par le Gouvernement israélien d'expulser des territoires palestiniens occupés le Président palestinien, Yasser Arafat, qui a été légitimement élu par son peuple. À notre avis, cette décision met gravement en péril le processus de paix. Nous en appelons au Gouvernement israélien pour qu'il revienne sur cette décision, qui

sans cela plongera toute la région dans un tunnel dangereux.

La Jordanie condamne les activités d'implantation israéliennes, qui prennent la forme d'une construction ininterrompue de colonies sur des terres palestiniennes occupées. Israël doit cesser ces activités qui vont à l'encontre des normes élémentaires du droit international et, plus particulièrement, bloquent les efforts en cours pour tenter de remettre le processus de paix sur les rails. Nous exigeons que le Gouvernement israélien entame le démantèlement de toutes les colonies construites depuis mars 2001. Il s'agit là, après tout, d'une obligation contraignante de la Phase I de la Feuille de route.

Nous condamnons également le mur de séparation qui consolide l'occupation israélienne de territoires palestiniens, accapare de nouvelles terres et crée un fait accompli qui anticipe sur la configuration territoriale future de l'État palestinien. Nous demandons qu'Israël cesse immédiatement la construction de ce mur, et nous mettons l'accent sur la nécessité de respecter le statut de la ligne du 4 juin 1967.

L'Iraq est désormais entré dans une nouvelle phase, dans laquelle ce peuple frère rencontre d'énormes difficultés et a des défis de taille à relever. Les yeux de tous les Iraquiens sont désormais rivés sur la communauté internationale avec l'espoir de recevoir toute l'assistance possible pour leur permettre de poser des fondations solides permettant de bâtir un avenir prometteur, avec notamment la reconstruction de leur pays et le retour au statut de membre actif de cette Organisation et de la communauté internationale.

Nous soulignons la nécessité de préserver l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Iraq, pour assurer dès que possible un retrait des forces d'occupation étrangère et permettre au peuple iraquien de décider lui-même de son avenir. Nous nous félicitons de la formation du Conseil de gouvernement de transition, en tant que première étape importante vers un Gouvernement iraquien largement représentatif de tout l'éventail de la population iraquienne, élu par le peuple iraquien aussi rapidement que possible sur la base d'une constitution acceptée et validée par lui. Dans ce contexte, nous avons décidé d'adopter une attitude positive dans nos relations avec le Conseil de gouvernement et avec tous les groupes politiques en Iraq. Je tiens à préciser que mon gouvernement a

accepté que les représentants du Gouvernement iraquien de transition occupent provisoirement le fauteuil de l'Iraq au sein de la Ligue des États arabes, sachant que l'Iraq passera ultérieurement à la rédaction de sa constitution et à la tenue d'élections qui aboutiront à la formation d'un Gouvernement iraquien représentatif.

Nous devons également souligner notre condamnation des violations des droits de l'homme et du droit international commises par le précédent régime iraquien, telles que les assassinats, les tueries à grande échelle et les enterrements dans des fosses communes, y compris les exécutions de prisonniers et détenus koweïtiens.

Je tiens dès lors à souligner le rôle central que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à jouer en Iraq. L'ONU doit rester un acteur important du futur processus politique, et son rôle ne doit pas se limiter aux seules questions humanitaires. Notre Organisation doit avoir le rôle principal dans la supervision du processus politique au cours de la prochaine étape, y compris lorsqu'il s'agira de finaliser la rédaction de la constitution et de superviser les élections destinées à former un Gouvernement iraquien souverain.

La Jordanie condamne avec la plus grande fermeté le lâche attentat terroriste contre le bureau des Nations Unies à Bagdad. Malgré l'immense tragédie dont a été victime l'ONU, nous avons confiance en la détermination et la capacité de l'Organisation de maintenir ses activités et son assistance au peuple iraquien.

Comme les membres le savent, le complexe de l'Ambassade de Jordanie à Bagdad a lui aussi été visé par un attentat terroriste brutal qui a fait de nombreuses victimes innocentes. Pourtant, cet acte atroce a renforcé notre détermination à continuer à tendre la main, de toutes les façons possibles, pour aider nos frères en Iraq et leur permettre de relever les défis écrasants auxquels ils sont confrontés.

Le terrorisme s'est révélé comme étant un phénomène mondial qui ne connaît pas les frontières et qui n'est l'apanage ni d'une région, ni d'une langue, d'une foi ou d'une race. Il est par conséquent impératif que tous les membres et institutions de la communauté mondiale le combattent jusqu'à ce qu'il soit éradiqué. Je tiens à assurer l'Assemblée de la détermination du Gouvernement et du peuple jordaniens à affronter ce phénomène dont nos citoyens et nos institutions

souffrent depuis plusieurs décennies. Une fois encore, je réaffirme notre ferme détermination à coopérer avec tous les pays et tous les efforts internationaux dans la lutte conjointe contre le terrorisme.

Nous souhaitons exprimer notre soutien sans réserve aux efforts visant à avancer de façon significative dans les négociations en cours au sein de l'Assemblée générale pour l'adoption d'une convention globale sur la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'une convention contre le terrorisme nucléaire. Nous espérons que ces efforts seront couronnés de succès et parviendront à établir des définitions juridiques précises de la notion de terrorisme qui le démarquerait des droits des États, des peuples et des individus protégés au titre du droit international et du droit international humanitaire.

Pour notre part, la Jordanie rejette tous les mensonges malfaisants et les sinistres campagnes visant à dénigrer les Arabes et les musulmans en les étiquetant comme terroristes. Ce phénomène est en complet désaccord avec la véritable nature et le vrai sens de la foi islamique, qui est ancrée dans les valeurs de justice, de tolérance, de coexistence pacifique et de révérence pour la race humaine. Ainsi, nous ressentons le besoin pressant de prêter toute l'attention voulue au rôle que joue le dialogue entre les civilisations pour consolider la compréhension mutuelle et la coexistence entre les peuples et les nations. Il aide aussi à éliminer les causes de l'extrémisme, qui naît d'une réelle méconnaissance et d'un manque de compréhension véritable de l'essence de religions et de cultures qui se fondent sur la diffusion d'un message de paix, de compréhension et d'acceptation de l'autre.

Les évolutions politiques et économiques qui se font jour à l'ère de la mondialisation et des technologies de l'information nous poussent à accélérer le processus d'ouverture politique et économique dans les pays en voie de développement. Cette dynamique va fournir des incitations plus fortes à parvenir à davantage de progrès et de stabilité. Un tel environnement sera plus propice à la croissance économique et générera un élan plus vigoureux pour éliminer la pauvreté et la souffrance humaine, conformément aux objectifs de la Déclaration du Millénaire que nous nous efforçons d'atteindre.

Dans ce contexte, la démocratie acquiert une pertinence toute particulière, surtout parce qu'elle représente à la base un processus inhérent qui se

développe à partir des cultures et des caractéristiques particulières des sociétés. Il est par conséquent pratiquement impossible d'imposer cette notion à d'autres sous des formes prédéfinies qui pourraient aller à l'encontre des structures culturelles de ces communautés.

En Jordanie, toutefois, nous sommes déterminés à suivre la voie de réformes démocratiques et de l'évolution du processus politique national dans tous ses aspects. Ce point figure d'ailleurs parmi nos priorités nationales, et nous espérons enregistrer d'autres progrès dans la consolidation de nos institutions démocratiques.

Dans cette optique, la Jordanie sera guidée par les conclusions du très utile rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain dans le monde arabe. Nous sommes reconnaissants au PNUD et à son équipe d'experts arabes pour les méthodes analytiques adoptées pour identifier et décrire les défis pressants auxquels le monde arabe est aujourd'hui confronté. La Jordanie a lu cette publication avec beaucoup d'intérêt et la considère comme extrêmement positive, étant donné la qualité de ce travail s'agissant de la richesse des données, de l'approche scientifique et analytique adoptée et les objectifs pratiques et spécifiques fixés, ainsi que de ses précieuses conclusions et recommandations.

Nous devrions nous efforcer avant tout d'améliorer le rôle et les réalisations de l'ONU dans tous ses domaines d'activité. Il s'agirait notamment de renforcer le rôle de l'Organisation en matière de diplomatie préventive, de gestion des crises humanitaires, des conflits et des guerres, de violations des droits de l'homme et en ce qui concerne tous les défis associés à la mondialisation et au développement humain.

À cet égard, la Jordanie se félicite de ce que la Cour pénale internationale entre dans une autre phase avec l'élection de ses juges et de son Procureur, marquant ainsi un nouveau progrès vers l'avènement de la justice internationale et le traitement des violations du droit international humanitaire. Comme l'Assemblée générale le sait, la Jordanie a eu le privilège de déployer d'importants efforts pour contribuer véritablement à la création de la Cour et à l'entrée en vigueur de son statut.

Dans la même veine, la Jordanie est fière de l'élection de S. M. la Reine Rania Al-Abdullah au Conseil d'administration du Fonds d'affection spéciale en faveur des victimes de crimes relevant de la juridiction de la Cour. Ce fonds devrait permettre de réduire, de manière tangible, le calvaire des victimes des crimes les plus odieux et de leur famille.

Pour ce qui est des opérations de maintien de la paix, la Jordanie continue d'accorder une grande importance à ce domaine d'activité du système des Nations Unies. Nous sommes fiers de participer, aux côtés d'autres États Membres, à ces opérations internationales déployées dans des zones éprouvées par la guerre, les conflits et l'instabilité. Mais pour garantir la réalisation effective et complète des nobles objectifs contenus dans le mandat de chaque opération de maintien de la paix, il convient d'affecter les ressources budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des opérations et au remboursement ponctuel des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents.

Pour terminer, je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier une fois de plus. Je souhaite tout le succès possible à cette Assemblée générale et prie Allah, notre Seigneur, de nous donner à tous la force de nous montrer à la hauteur des responsabilités qui nous ont été confiées.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. S. Jayakumar, Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour.

M. Jayakumar (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter M. Julian Hunte, Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, pour son élection en tant que nouveau Président de l'Assemblée générale. Singapour se réjouit de voir un État insulaire frère et membre du Forum des petits États occuper ces fonctions.

Je voudrais aussi me joindre à ceux qui ont rendu hommage aux personnels de l'Organisation des Nations Unies, victimes de violences ou d'attentats, et saluer en particulier la mémoire de Sergio Vieira de Mello. L'attentat terroriste qui a provoqué sa mort a scandalisé l'ensemble du monde civilisé. Sergio a consacré sa vie entière, une vie dont il a, en fin de compte, fait le sacrifice, au service des Nations Unies. Il est pleuré par ses nombreux amis de par le monde. C'est en réaffirmant notre résolution à défendre les idéaux qu'il

a servis que nous pouvons le mieux honorer sa mémoire.

La période qui a mené à la guerre en Iraq a été l'occasion d'un débat passionné sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU n'est, bien sûr, pas étrangère à la controverse, mais ce débat a été particulièrement notable en raison des termes tout à fait durs qui y ont été entendus. Les propos échangés étaient virulents et excessifs. On nous a clamé sur tous les tons, tantôt que l'ONU ne servait à rien, tantôt qu'elle était irremplaçable; tantôt qu'elle était une menace à la souveraineté nationale, tantôt la seule source de légitimité internationale ou l'instrument pur et simple de la dernière superpuissance restante, tantôt le seul frein à cette superpuissance. Il est, certes, des questions graves qui méritent d'être débattues, mais la formulation simpliste de ce débat, ramené principalement à une lutte entre unilatéralisme et multilatéralisme, ne fait, selon moi, nullement avancer les choses. Il est à déplorer que ces arguments aient plus obscurci la question qu'ils ne l'ont éclairée. En simplifiant le débat à l'excès, ils ont passé sous silence une réalité plus complexe. Nous risquons de nous laisser prendre à ce discours et de tirer ainsi des conclusions erronées quant à déterminer si l'ONU est utile ou non. C'est donc avec quelque appréhension que je prends part à ce débat, mais si je le fais, c'est uniquement pour en souligner certaines complexités, dans l'espoir de contribuer à une évaluation plus objective de l'ONU. Ce faisant, je commencerai par rappeler certains éléments fondamentaux.

Au cours de ses 58 années d'existence, l'influence et le rôle de l'ONU dans les affaires internationales ont toujours varié au gré des courants changeants de la géopolitique. Le rôle de l'ONU a été déterminant pour certains problèmes internationaux critiques; en d'autres occasions, elle n'a joué aucun rôle ou il n'a été que marginal. Est-ce à dire que l'ONU soit sans objet? Alors elle l'était déjà bien avant la récente guerre en Iraq. La capacité de l'ONU à agir et les décisions qu'elle prises ont toujours dépendu de la mesure dans laquelle les États, et en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, estimaient que l'Organisation servait ou non leurs intérêts. Il n'empêche, l'Organisation et tout le système perdurent.

Ni les vicissitudes ni la survie de l'ONU ne devraient surprendre quiconque. L'ONU fonctionne dans un système international composé d'États souverains. Le multilatéralisme et l'unilatéralisme ne

se sont jamais exclus mutuellement; ce sont des options différentes dans la gamme des choix politiques de chaque État. Peu d'États, grands ou petits, accepteraient de confier totalement leur sécurité ou leurs intérêts nationaux vitaux à une institution multilatérale. En revanche, aucun État, aussi puissant soit-il, ne peut être en mesure d'atteindre à coup sûr ses objectifs, sans l'aide des autres. Chaque État choisit simplement l'option qui sert le mieux ses intérêts.

En outre, les Nations Unies, en tant que système, dépassent largement l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Alors que nous discutons de l'avenir des organisations internationales, nous ne devrions pas oublier que le monde n'a jamais été aussi interdépendant et n'a donc jamais autant eu besoin d'une gouvernance mondiale. L'ONU compte désormais plus de 190 Membres et elle n'a jamais été aussi proche de l'idéal de participation universelle. Jamais dans l'histoire du monde nous n'avons disposé de plus de régimes juridiques internationaux et de normes régissant le comportement des États. Le Secrétariat est le dépositaire de plus de 500 traités internationaux couvrant tout le spectre des activités internationales.

Les régimes et les normes juridiques internationaux sont imparfaits, tant du point de vue de leur efficacité que de leur respect. Certaines normes internationales sont même vivement contestées. Pourtant, les relations internationales aujourd'hui ne se conduisent pas dans un vide, mais dans le cadre de lois, de règles, de critères et de normes. Il n'en demeure pas moins vrai que l'on ne saurait échapper au fait que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est le premier but de l'ONU, mais aussi son rôle le plus contesté et le plus controversé. C'est aussi le coeur du débat actuel sur l'Iraq. C'est là que les exagérations que j'ai évoquées plus haut entravent le plus toute réflexion claire et rationnelle pesant les points forts et les limites de l'Organisation.

Le droit international traditionnel ne reconnaît que deux motifs de recours à la force : la légitime défense conformément à l'article 51 de la Charte et l'autorisation du Conseil de sécurité. Cette clarté apparente est trompeuse.

Même avant la dernière guerre en Iraq, on a remis en question des interprétations traditionnelles de la Charte. La doctrine de légitime défense a fait l'objet

d'un long débat. La controverse actuelle sur le droit de préemption n'en est que la plus récente manifestation. La doctrine d'intervention humanitaire – ou la « responsabilité en matière de protection » – que le Secrétaire général Kofi Annan a si bien fait valoir pendant des dizaines d'années a remis en cause les concepts conventionnels de non-ingérence et d'égalité souveraine des États.

La menace posée par des acteurs non étatiques, en particulier la menace actuelle posée par les auteurs du terrorisme international, a constitué un autre défi para rapport aux approches traditionnelles. Le problème posé par les groupes rebelles dans les conflits civils en est également une bonne illustration.

Tentant de réagir aux violations les plus flagrantes des droits de l'homme, à la famine, à l'anarchie et au chaos, le Conseil de sécurité a déjà élargi l'autorité de l'Organisation des Nations Unies en matière d'intervention et de définitions de « menaces à la paix » et d'« agression ». Avec la guerre en Iraq, ce n'était pas la première fois que le Conseil de sécurité s'est montré incapable d'agir et ce ne sera pas la dernière fois. Il y a longtemps qu'a été ébranlé l'espoir, apparu à la fin des années 80 et au début des années 90, de voir la fin de la guerre froide permettre au Conseil de sécurité de s'acquitter de sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Rétrospectivement, l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq représentaient une violation exceptionnellement claire des principes fondamentaux de la Charte, ce qui a beaucoup facilité l'obtention d'une autorisation du Conseil de sécurité de mener une action militaire.

Mais le consensus sur l'Iraq fut de courte durée. En 1994, la Russie et la France ont commencé à réclamer une Feuille de route pour lever les sanctions. En 1998, le retrait de la Commission spéciale des Nations Unies et l'Opération « Renard du désert » ont marqué la fin du consensus sur l'Iraq au Conseil de sécurité. Le conseil de sécurité a ensuite agi conformément à un équilibre complexe de principes et d'intérêts nationaux, ce qui a entraîné des décisions incohérentes et illogiques. Dans les débats « pétrole contre nourriture », les préoccupations humanitaires quant aux conséquences des sanctions se sont mêlées aux intérêts commerciaux de certains des membres permanents.

Cela n'a pourtant pas enlevé toute pertinence au Conseil de sécurité. Cela a simplement signifié que le Conseil de sécurité servait d'instance pour gérer des intérêts conflictuels – rôle important qui fut le sien durant toute son histoire. Après tout, alors que les résolutions du Conseil ont force de loi, elles sont en fin de compte essentiellement des documents politiques indiquant le degré de consensus qui peut être atteint entre ses membres les plus puissants à un moment donné.

Je ne crois pas qu'il aille de soi que le conflit d'intérêts apparu en 2002-2003 à propos de l'Iraq était qualitativement différent des divergences entre les membres permanents lors de la décennie précédente. Je ne crois pas que le désaccord sur l'Iraq ait porté atteinte à l'Organisation des Nations Unies de manière permanente.

La crise de 2002-2003 sur l'Iraq au Conseil de sécurité a seulement mis en lumière ce que nous savions depuis longtemps, c'est à dire que le Conseil de sécurité ne peut autoriser une intervention que lorsque les membres permanents sont d'accord et que tous les États, grands et petits, feront ce qu'ils doivent faire afin de protéger leurs intérêts nationaux essentiels.

Ce n'est pas ici l'occasion de revenir sur les anciens débats pour savoir si la guerre en Iraq a été autorisée sur la base d'une continuité de l'autorité de 1990 à 2003. Comme le reconnaît la résolution 1441 (2002), l'Iraq a certainement été en violation patente de plusieurs résolutions. Ce que je veux dire est donc que, quelle que soit l'issue, l'intense effort diplomatique déployé pour faire passer une autre résolution explicite autorisant le recours à la force a témoigné de l'importance du Conseil de sécurité en tant qu'organe servant à légitimer toute action militaire. En mai, quelques semaines après la déclaration officielle concernant la fin des grandes opérations de combat, le Conseil a adopté la résolution 1483 (2003) sans vote contraire. Elle reconnaissait que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle important à jouer dans l'Iraq d'après guerre.

On commence maintenant à entendre des points de vue plus équilibrés, même si l'on ressent la même amertume que celle qui caractérisait les débats précédant la guerre. Il faudra un certain temps avant de parvenir à un consensus sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'Iraq d'après guerre. Certains

abhorrent l'idée de légitimer une action militaire après les faits. Dans le même temps, il est difficile de céder le pouvoir gagné au prix du sang. Mais la légitimité conférée par l'Organisation des Nations Unies est unique.

Le débat sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies se poursuivra. Il peut et doit continuer. Mais cela ne veut pas dire que l'Organisation des Nations Unies devrait être paralysée. Nous devons, dans le même temps, poursuivre notre engagement pour réaliser les objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, qui sont énoncés dans la Charte comme suit : « maintenir la paix et la sécurité internationales », « développer entre les nations des relations amicales », et « réaliser la coopération internationale ».

Pour commencer, cet effort devrait reposer sur l'acceptation du fait que, tandis que l'Organisation des Nations Unies représente des idéaux que nous ne devons jamais oublier, elle reflète et façonne tout à la fois la géopolitique. Il y a, derrière les débats qui ont eu lieu avant la guerre et alimentant toujours des controverses, un malaise aigu en matière de répartition du pouvoir sur la scène internationale apparue après la guerre froide. Mais l'Organisation des Nations Unies peut-elle échapper à la réalité? Le fait est que l'Organisation des Nations Unies ne peut fonctionner que sur la base d'une appréciation objective des réalités du pouvoir. Si nous laissons une rhétorique excessive sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dissimuler cette réalité, nous rendrons un mauvais service à l'Organisation des Nations Unies.

La Charte des Nations Unies reste essentiellement inchangée depuis 1945. Mais elle a été constamment interprétée et réinterprétée pour répondre aux circonstances géopolitiques et aux nouveaux défis du moment. Les fondateurs n'auraient pu prévoir nombre de ces défis.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à de nouvelles menaces très différentes. Les réseaux terroristes mondiaux qui ne respectent ni les frontières nationales ni le droit international traditionnel ne sont pas les moindres. Cependant, dans le même temps, nous devons continuer de faire en sorte qu'il y ait des garanties appropriées pour prévenir les abus ou un retour à la loi de la jungle.

Il ne sera pas aisé de dégager un bon équilibre entre ces impératifs tout aussi pressants l'un que l'autre. Ce n'est pourtant pas impossible si nous

parvenons à faire preuve de la discipline nécessaire pour débattre de ces questions ouvertement et de manière réaliste en évaluant clairement tant les limites que les possibilités de l'Organisation des Nations Unies.

Les événements récents en Iraq ont montré que les États-Unis avaient besoin de l'Organisation des Nations Unies. De la même manière, l'ONU a besoin des États Unis. Étant donné qu'il est dans l'intérêt de ces deux entités de coopérer pour atteindre nos objectifs et intérêts partagés, il n'est pas impossible que nous puissions négocier de convenir d'un nouveau paradigme de coopération entre la seule superpuissance du monde et la seule organisation mondiale indispensable, l'Organisation des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies n'est pas une panacée universelle mais elle n'est pas non plus un malfaiteur universel. C'est une institution politique. La politique est l'art du possible, dit-on souvent. Inutile donc de céder au désespoir ou au cynisme. Il faut tourner la page et passer à autre chose.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Baboucarr-Blaise Ismaila Jagne, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République de Gambie.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'adresser les sincères félicitations de ma délégation à M. Julian Hunte pour son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session. Je suis convaincu qu'il mettra à profit sa grande expérience sur la scène internationale pour conduire avec succès les travaux de l'Assemblée. Cette cinquante-huitième session promet d'être riche sur le fond, de même qu'elle restera certainement un moment décisif de l'action entreprise pour que l'Organisation des Nations Unies puisse mieux faire face aux besoins des peuples du monde en ce nouveau millénaire. Le Président peut être assuré que ma délégation lui offrira sa pleine coopération dans l'exercice de ses lourdes responsabilités.

De même, je voudrais féliciter le Président sortant, M. Jan Kavan, pour les louables efforts qu'il a consentis à la cinquante-septième session. Le Secrétaire général Kofi Annan, qui fait montre d'une grande énergie, mérite lui aussi nos félicitations pour cette nouvelle année fructueuse de l'Organisation, qui a connu son lot de difficultés et de défis incroyables.

Sous sa direction éclairée, nous avons pu, dans l'ensemble, traverser ces temps difficiles.

Pourtant, nous avons tous été vivement éprouvés par l'attentat particulièrement meurtrier qui a été commis contre le quartier général de l'ONU à Bagdad. Plaise à Dieu qu'un tel acte ne se reproduise plus jamais. Il montre toutefois que nous devons rester résolument unis pour combattre le terrorisme. Je saisis l'occasion pour exprimer une nouvelle fois à M. Kofi Annan et à son personnel, ainsi qu'aux parents des victimes, les sincères condoléances du peuple gambien. Nous rendons hommage à M. Sergio Vieira de Mello et à ses collègues qui ont perdu la vie et nous pleurons la disparition tragique de cet éminent fonctionnaire international, tombé sous une main terroriste. Tout en souhaitant aux blessés un prompt rétablissement, nous prions pour le repos des âmes de ceux qui ont péri. Ma délégation espère instamment que cet acte abject n'entamera pas la détermination de l'ONU de s'acquitter de ses obligations envers le peuple iraquien.

La résolution 1373 (2001) a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité à la suite des attentats du 11 septembre et la majorité des États Membres, y compris mon pays, ont entrepris d'en mettre en oeuvre les principales dispositions. À cette fin, nous avons ratifié les principaux instruments internationaux sur le terrorisme et promulgué les lois nationales nécessaires. Je voudrais dire que, malgré nos résultats modestes à cet égard, la coopération internationale et l'assistance technique restent décisives pour l'aboutissement de nos futurs efforts de mise en oeuvre.

L'Équipe d'assistance technique du Comité contre le terrorisme doit resserrer la coordination de ses services afin d'en accroître l'impact. À cet égard, nous nous félicitons que le Groupe des Huit se soit engagé à aider les pays qui en ont le plus besoin à renforcer leurs capacités et à leur offrir une assistance technique. Ce n'est qu'une fois que ces déclarations d'engagement auront été traduites en actions concrètes que l'on pourra véritablement avancer dans la lutte contre le terrorisme. Outre les récents attentats perpétrés contre l'ONU à Bagdad, les incidents survenus après le 11 septembre en Indonésie, au Kenya, en Fédération de Russie, au Maroc et en Arabie saoudite nous rappellent l'ampleur considérable des tâches qui nous attendent.

La cinquante-huitième session de l'Assemblée générale s'ouvre à un moment où notre façon d'appréhender les grandes questions mondiales fait l'objet d'un examen très minutieux. Ces questions sont le reliquat du millénaire écoulé. L'ONU, première et principale tribune du multilatéralisme, est la seule instance à travers laquelle il est possible de résoudre les problèmes de la paix et de la sécurité dans le monde. Les récents événements survenus en Afghanistan, en Iraq et ailleurs ne font que souligner à quel point il est essentiel que les nations du monde renforcent le multilatéralisme au lieu de l'affaiblir. Nous ne parviendrons jamais à instaurer la paix, la sécurité et la prospérité dans le monde sans travailler côte à côte dans un cadre comparable à celui de l'ONU, qui est ouverte à tous et permet à l'ensemble des nations quelles qu'elles soient – grandes ou petites, riches ou pauvres – de soumettre les questions qui les préoccupent. Les idéaux et les principes qui ont servi de fondement à la création de l'Organisation sont aujourd'hui tout aussi valides qu'il y a 58 ans. Prouvons notre adhésion au multilatéralisme en faisant systématiquement appel à l'ONU. Ma délégation prie donc instamment tous les États Membres de continuer de placer leur confiance dans l'ONU et de faire appel à l'Organisation pour régler dans la paix les conflits et les différends.

Si le terrorisme fait planer une véritable menace sur la paix et la sécurité internationales, les conflits violents n'en continuent pas moins de faire rage de par le monde, semant la mort, la destruction et la désolation dans leur sillon. La situation dans l'Union du fleuve Mano reste très précaire au moment même où je parle. Bien que l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor, ait quitté la scène, comme on l'a exigé de lui, et bien que des progrès louables semblent être accomplis vers la relance du processus démocratique du pays, nous ne devons nourrir aucune illusion quant à la situation extrêmement précaire qui existe au Libéria et, en fait, dans toute la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Nous félicitons toutes les parties qui ont récemment signé l'Accord de paix d'Accra, au Ghana, pour leur détermination et leur patience, et nous les prions instamment de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir ce cap. Cela devrait avoir un effet bénéfique sur la Sierra Leone voisine, où nous constatons avec satisfaction la consolidation du processus de paix.

Cependant, le problème des conflits en Afrique de l'Ouest reste étroitement lié à ceux du trafic illicite des armes légères et de la mobilité des groupes de mercenaires. La communauté internationale aiderait au mieux la région en concevant de vastes programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion qui portent sur les milices et s'appliquent, non pas à un pays donné, mais à toute une région. Nous devons nous efforcer de régler la question du commerce illicite des petites armes avec une plus grande détermination. C'est un arrangement similaire à celui du processus de Kimberley, concernant les diamants bruts, qui s'impose de toute urgence si l'on veut véritablement endiguer le flux illicite des armes légères. Mon gouvernement appuie fermement toute mesure qui permettrait de considérer comme complices de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité les négociants qui livrent en toute connaissance de cause et dans l'illégalité du matériel et des armes aux milices et autres groupes insurgés de l'Afrique de l'Ouest. De la même manière, il convient d'apporter une assistance dans les zones de conflit qui, ailleurs en Afrique, connaissent le même scénario.

Nous adressons nos chaleureuses félicitations à nos frères soudanais pour la récente signature, à Naivasha, d'un accord de paix qui laisse espérer la fin d'un long conflit fratricide.

De son côté, mon gouvernement participe à la recherche de solutions aux problèmes de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous prenons une part active aux actions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin d'apporter notre pierre à l'édifice des efforts collectifs de la sous-région dans ce domaine. Mon gouvernement, sous l'autorité avisée du Président Jammeh, a contribué par le passé, comme il continuera de le faire dans l'avenir, aux efforts sous-régionaux de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest. Nous participons à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) depuis sa création. Nous sommes prêts à offrir notre modeste contribution à toute opération de maintien de la paix lancée par l'ONU dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, à l'exemple de notre participation actuelle à la Mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL). À cet égard, nous saluons l'adoption de la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité, qui porte création de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

J'ai mentionné à l'instant le reliquat du millénaire écoulé. Il s'agit des questions de l'exclusion politique,

de la privation des droits, de l'exclusion économique et de l'indigence totale. Toutes affectent la grande majorité de la population mondiale. Elles sont également à l'origine de toutes les situations d'urgence qui surgissent dans le monde aujourd'hui : conflits et guerres civiles, en somme toutes les situations liées à l'absence de paix.

Un cas insolite d'exclusion est apparu avec la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 25 octobre 1971, qui affecte directement Taiwan. De 1949 à 1971, la République de Chine à Taiwan était un membre à part entière de l'ONU, reconnu par courtoisie internationale. Si la République de Chine (Taiwan) a pu à l'époque faire partie de l'ONU, pourquoi n'en serait-elle pas membre aujourd'hui? L'Assemblée générale a adopté la résolution 2758 (XXVI), qui traitait uniquement de la question de la représentation de la République populaire de Chine auprès de l'ONU et des organisations apparentées. Elle n'a pas décidé que Taiwan est, ou devrait être, rattaché à la République populaire de Chine. Pas plus qu'elle n'a conféré à la République populaire de Chine le droit de représenter la République de Chine (Taiwan) ou les 23 millions de Taiwanais auprès de l'ONU et des organisations apparentées. Depuis son adoption, la résolution 2758 (XXVI) est utilisée à tort pour justifier l'exclusion de Taiwan de l'Organisation des Nations Unies. Cela va à l'encontre de ce qu'a dit le Gouvernement de la République populaire de Chine, qui représente les intérêts de tous les Chinois, sans parler des Taiwanais de la République de Chine (Taiwan). Si nous voulons traiter, dans leur intégralité, des problèmes nés de l'exclusion sous toutes ses formes, je demande instamment à la communauté internationale de reprendre sans tarder l'examen de cette question.

Mon gouvernement se félicite de l'intérêt spécial que le Conseil de sécurité porte à la Guinée-Bissau, en particulier par le biais du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous savons également gré au Groupe de travail spécial du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau des efforts remarquables qu'il déploie. En tant que Président du Groupe des amis de la Guinée-Bissau, mon gouvernement prend acte du large soutien que l'Organisation offre à la Guinée-Bissau et de la bonne volonté qu'elle manifeste à son égard. Malheureusement, cela n'a toujours pas pris la forme de l'aide matérielle et financière dont le

peuple bissau-guinéen a désespérément besoin. Les événements survenus récemment dans le pays ne devraient pas être considérés comme un obstacle mais plutôt comme une occasion de rengager la communauté internationale, en partenariat avec le peuple bissau-guinéen, dans le règlement de ses problèmes de gouvernance et de développement. Maintenant que tous les acteurs déploient des efforts concertés en vue de s'accorder sur les arrangements transitoires gouvernant la préparation des élections législatives et présidentielles dans un avenir assez proche, nous prions instamment la communauté internationale d'apporter l'appui requis pour stabiliser la situation et assurer la réussite du processus.

Les problèmes de sécurité et de paix qui sont propres à notre région n'ont en aucune manière diminué la préoccupation que nous inspirent les problèmes similaires qui existent ailleurs. Les peuples iraquien et afghan ont besoin, de toute urgence, d'une assistance internationale pour consolider la sécurité, rétablir l'état de droit et lancer un programme de reconstruction digne de ce nom. Mon gouvernement se félicite de l'adoption de la résolution 1500 (2003) en espérant que l'établissement du Conseil de gouvernement iraquien conduira à une véritable transition politique pour le peuple iraquien. Si une fin rapide de l'occupation de l'Iraq est souhaitable et urgente, comme le souligne clairement la résolution 1472 (2003), des questions en suspens résultant de l'occupation du Koweït par l'Iraq doivent être traitées de façon globale et une fois pour toutes.

Nous continuons de suivre de près la situation au Moyen-Orient et déplorons une fois encore la récente vague d'attaques et de contre-attaques entre Israéliens et Palestiniens qui détruisent l'espoir d'un règlement rapide dans le cadre de la Feuille de route. Les mesures de confiance doivent être renforcées et accompagner chaque phase de la mise en oeuvre de la Feuille de route afin que le processus de paix puisse aboutir. Les attentats-suicide qui ciblent des civils innocents doivent prendre fin, et l'occupation des terres arabes doit cesser. En réitérant notre position sur le conflit arabo-israélien, nous demandons la création d'un État palestinien indépendant et vivant en paix aux côtés de l'État d'Israël.

Mon gouvernement appuie fermement les initiatives prises pour réduire les tensions entre l'Inde et le Pakistan, deux grands amis de la Gambie. Nous exhortons ces derniers à réduire leur accumulation

d'armes de part et d'autre de la frontière et à s'efforcer de trouver une solution mutuellement acceptable à leurs divergences, en particulier en ce qui concerne la question du Cachemire. De même, nous réitérons notre appui à une réunification pacifique de la péninsule coréenne.

La sécurité humaine n'est pas menacée seulement par les conflits. Le fléau du VIH/sida continue de représenter une grave menace à la viabilité de plusieurs sociétés en Afrique. La pandémie du VIH/sida a lentement évolué d'une question sanitaire et humanitaire à un problème de développement et de sécurité. La pandémie a aggravé les problèmes des pays africains qui luttent contre d'autres fléaux tels que le paludisme et la tuberculose. Il est heureux de noter que la communauté internationale est sensible à ce fait et que des initiatives telles que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ait été mis en place. En conséquence, davantage d'argent et de ressources et une plus grande attention doivent être mobilisés pour la recherche et le développement. Les contributions à ce Fonds mondial ont baissé et les pays en développement paient un prix colossal au plan humain et matériel. L'initiative de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination requiert également un financement approprié.

L'exercice de la justice et l'état de droit dans le monde n'ont jamais été aussi importants qu'aujourd'hui. Mon gouvernement appuie fermement la Cour pénale internationale au moment où elle entame son mandat crucial, celui d'assurer la justice. Nous saluons les progrès qu'elle a déjà réalisés et je saisis cette occasion pour demander à tous de coopérer avec la Cour afin que dans le monde, nous puissions tous dire « non » à la culture de l'impunité.

S'agissant toujours de la justice, je voudrais redire l'avis de mon gouvernement selon lequel les sanctions imposées à Cuba doivent être levées. Elles sont de toute façon contre-productives. Cuba est un État épris de paix au sein de la communauté internationale et son peuple ne mérite pas la punition qui lui est imposée depuis plus de quatre décennies.

En ce qui concerne les questions de développement, nos efforts visant à réaliser le développement durable en Afrique continuent d'être sérieusement entravés par plusieurs facteurs, notamment les conflits, les faiblesses structurelles, les catastrophes naturelles et les maladies. Pour que le

système international puisse traiter efficacement de ces facteurs de sous-développement, une attention accrue doit être accordée à l'application du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devons également concrétiser les engagements pris à Doha, Monterrey et Johannesburg.

Il n'y a pas de pénurie de projets pour le développement, mais ce qui manque et ce qui doit être mobilisé d'urgence, ce sont des ressources. Il existe un fossé considérable entre les engagements et les actions. Les partenaires de l'Afrique en matière de développement doivent concrétiser leurs engagements à soutenir le développement de l'Afrique. Ma délégation se félicite du Plan d'action du Groupe des Huit pour l'Afrique, de la Loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique, et de l'initiative « tout sauf les armes » de l'Union européenne, qui engagent leurs auteurs à des formes précises d'appui au développement de l'Afrique.

Mais il existe plusieurs obstacles à la mise en oeuvre de ces initiatives, causés par certaines politiques protectionnistes de nos partenaires ainsi que par des contraintes structurelles et en matière d'orientations. Le problème des subventions aux fermiers subsistera. Les économies agricoles dans notre région du monde doivent pouvoir être compétitives pour faire fonctionner le système commercial mondial aux fins de l'élimination de la pauvreté. La question de la dette est loin d'être réglée et les procédures d'accès aux avantages de l'initiative en faveur des pays les plus endettés sont trop pesantes pour de nombreux pays. La seule approche réaliste face au problème de la dette en tant qu'entrave majeure au développement, consiste à l'annuler inconditionnellement pour ces pays et pour les pays à faible revenu et soumis à des contraintes.

Nous venons d'achever à Cancún une nouvelle tentative au cours des négociations sur le commerce mondial. Ma délégation regrette vivement l'échec des discussions ainsi que le fait que les pays développés n'aient pas pu examiner directement avec le Groupe des 21 la question des subventions. C'est dans notre intérêt à tous de démanteler les barrières du commerce mondial et de permettre aux marchés de s'élargir, aux revenus de croître dans les pays en développement et à la pauvreté de diminuer. De plus grandes possibilités de gains dans le monde en développement stimuleraient le commerce mondial de façon bénéfique

pour les pays riches. Ma délégation exhorte toutes les parties concernées à faire en sorte que nous retournions dès que possible à la table des négociations et avec plus de détermination pour réaliser un accord juste sur toutes les questions.

L'aide publique au développement est toujours inférieure à l'objectif convenu au niveau international de 0,7 % du produit intérieur brut. Nous remercions les pays dont cette assistance a atteint ce niveau, en particulier le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

Ma délégation exhorte tous les partenaires de l'Afrique en matière de développement à traiter ces questions avec sincérité et engagement en vue d'aider concrètement à faire démarrer le processus de développement humain durable dans les pays africains.

Il est heureux de noter que le *Rapport mondial sur le développement humain 2003* soit consacré aux Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est ainsi que la lutte contre la pauvreté demeurera une priorité pour la communauté internationale vu qu'il reste beaucoup d'obstacles à surmonter. Ainsi et comme l'indique le rapport,

« À l'échelle régionale, au rythme actuel, l'Afrique subsaharienne ne remplirait pas les Objectifs concernant la pauvreté avant 2147 et ceux relatifs à la mortalité des enfants avant 2165. De plus, concernant le VIH/sida et la faim, la tendance s'accroît dans cette région, au lieu de s'estomper. » (*Rapport mondial sur le développement humain 2003*, p. 2)

Il est vrai que l'Afrique subsaharienne est à la traîne. Cette situation est alarmante et comme l'indique de façon tout à fait juste le Programme des Nations Unies pour le développement, les Objectifs du Millénaire pour le développement ne se réaliseront pas par une approche classique. Le paradoxe nous paraît être le fait que les moyens de réaliser les objectifs existent, mais que la volonté politique semble faire défaut. Je voudrais à nouveau citer le *Rapport mondial sur le développement humain 2003*.

« Aujourd'hui, le monde compte davantage de ressources et de savoir-faire et est mieux armé que jamais pour s'attaquer aux problèmes posés par les maladies infectieuses, la faiblesse de la productivité, le manque de sources d'énergie et de moyens de transport non polluants ainsi que

l'absence de services élémentaires tels que l'eau potable, les équipements sanitaires, les écoles et l'infrastructure de santé. Il s'agit désormais de savoir comment utiliser ces ressources et ces compétences au mieux, afin de les mettre au service des plus démunis. » (*ibid.*, p. 3)

En Gambie, l'intérêt de mon gouvernement porte sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La stratégie que nous avons conçue à cette fin est précisée dans notre document de stratégie sur la réduction de la pauvreté. Dans une économie aussi dépendante de ressources que celle de la Gambie, obtenir tous les indicateurs pertinents pour réaliser de bons résultats dans la réduction de la pauvreté est un défi gigantesque. Mais c'est un défi que mon gouvernement est prêt à relever. Notre attention porte en particulier sur l'octroi de possibilités à nos citoyens, et nous cherchons à le faire en accordant la priorité à l'enseignement, à la santé et à l'agriculture ainsi qu'à la mise en place de capacités pour les femmes qui sont les architectes de pays stables et forts. Cette stratégie a déjà donné lieu à des résultats, comme le montre le *Rapport mondial sur le développement humain 2003*.

Dans le secteur de l'éducation, notre objectif est de réaliser une scolarisation totale bien avant l'année 2015 fixée par la Déclaration du Millénaire. Jusqu'à présent, nous avons fait passer le taux de 44 % d'il y a huit ans à plus de 90 % aujourd'hui. Dans le même temps, nous avons renforcé les programmes pour adultes et l'enseignement à distance dans tout le pays. Le résultat a été une diminution sensible de l'analphabétisme dans le pays. Les taux de passage du primaire au secondaire ont sensiblement progressé de 12 %, il y a 15 ans, à plus de 77 % aujourd'hui. Il y a six ans, il n'y avait presque pas d'institution de niveau supérieur. Aujourd'hui, elles sont nombreuses et comprennent la nouvelle université de la Gambie. Cela a été rendu possible grâce à la clairvoyance du Président Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh, de la République de Gambie.

Reconnaissant le rôle important que jouent les femmes au sein de la famille, de la communauté et de la nation, mon gouvernement accorde une attention particulière à la responsabilisation des femmes par l'éducation, la formation et des projets générateurs de revenus. Pour accroître les opportunités en faveur des filles dans le système éducatif, nous avons créé un fonds d'affectation spéciale, intitulé « Projet du Président visant à responsabiliser les filles par

l'éducation », qui accorde des bourses d'études aux filles qui ne pourraient pas aller à l'école en raison du manque de ressources. Cette mesure et d'autres actions visant à aider les femmes ont permis de réduire les disparités entre garçons et filles en matière d'éducation en Gambie.

Responsabiliser les habitants des campagnes est une autre priorité pour mon gouvernement. Nous cherchons à le faire par des mesures qui permettent à un meilleur accès aux ressources, aux infrastructures et aux services ainsi qu'au savoir-faire. La plupart des villages disposent maintenant d'une école primaire et plusieurs villages ont un ou plusieurs lycées communs.

Nos efforts portent également sur l'amélioration des soins de santé pour nos citoyens. De meilleurs soins pour les enfants, en particulier grâce à un programme global de vaccination, ont beaucoup contribué à une réduction sensible de la mortalité infantile au cours des dernières années. Les taux de mortalité infantile ont été réduits d'un tiers. Les programmes de soins de santé de base ont été renforcés de façon générale. Dans l'ensemble, l'accès aux installations et aux services sanitaires a également connu une amélioration sensible grâce à la construction d'hôpitaux, de centres de santé, de cliniques et de dispensaires dans tout le pays.

Malgré tous ces acquis, toutefois, nous sommes encore mis en échec par les problèmes qui demeurent. Avec la prévalence de maladies telles que la tuberculose, le paludisme et toute une gamme de maladies respiratoires, nous avons encore beaucoup de travail inachevé. Le paludisme, en particulier, reste un problème majeur. C'est la première cause de mortalité et l'une des causes principales de morbidité chez les femmes enceintes, où il est un agent de l'anémie et contribue à un faible poids des nourrissons à la naissance. Aujourd'hui, avec la coopération d'une équipe de médicale et sanitaire cubaine, la Gambie est devenue numéro un en Afrique en matière de lutte antipaludique, selon l'Organisation mondiale de la santé.

Dans le domaine de l'agriculture, notre objectif est de transformer totalement le secteur. Nous avons pour priorité de réduire les aspects les plus pénibles de la production et d'augmenter la productivité par un programme de mécanisation systématique. Il convient d'ajouter à cela notre effort pour réduire notre dépendance par rapport aux méthodes de culture

pluviale, au profit des cultures d'irrigation, pour lesquelles nous comptons utiliser les abondantes ressources hydriques que nous offrent le fleuve Gambie et ses affluents. Le troisième volet de notre programme d'autonomisation dans le secteur agricole est la diversification par rapport aux cultures traditionnelles, l'accent étant mis davantage sur la production vivrière et sur d'autres cultures non traditionnelles destinées à l'exportation. Enfin, maintenant que toutes ces initiatives sont en bonne voie, nous commençons à augmenter l'accès aux marchés pour nos producteurs, tant à l'échelon local qu'à l'étranger.

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dépendra dans une large mesure des résultats des pays pauvres dans les domaines que je viens d'évoquer. Elle dépendra également des moyens d'agir qui seront mis à leur disposition, grâce aux mesures d'appui voulues de la communauté internationale. L'ensemble du système des Nations Unies peut être davantage mobilisé pour apporter ce soutien aux pays pauvres, et particulièrement à ceux d'entre eux dont le cas est prometteur et montre des signes positifs de progrès.

Mon gouvernement a intensifié ses efforts en vue d'accroître la démocratie et de renforcer la bonne gouvernance en Gambie. A cette fin, nous entendons améliorer continuellement les résultats de toutes les branches du gouvernement. Notre système démocratique multipartite constitue l'épine dorsale de notre régime politique. Nous continuons d'organiser des élections libres et équitables à tous les niveaux de représentation populaire. Nos tribunaux fonctionnent en toute indépendance. Nous avons encouragé les médias à se développer, avec une participation de plus en plus importante du secteur privé. La communauté internationale doit avoir été satisfaite de nos efforts et de nos réalisations dans ce domaine, puisque le Forum économique mondial, réuni en Afrique du Sud, a décidé de classer la Gambie au troisième rang des pays d'Afrique, pour ses résultats en matière de bonne gouvernance. Nous sommes très honorés de cette consécration, qui nous conforte dans notre détermination d'encore mieux faire.

Les progrès des technologies de l'information et des communications ont fait de notre monde un véritable village planétaire. C'est réellement remarquable. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue que dans ce domaine aussi, le monde en développement a encore beaucoup de retard à rattraper.

Les initiatives mondiales destinées à combler le fossé numérique entre pays développés et en développement doivent être poursuivies sans relâche.

La recherche scientifique et technologique doit servir à soutenir l'essence de la vie. Au cours de l'année écoulée, nous avons entendu plusieurs déclarations relatives au clonage d'embryons humains. Ces déclarations, qu'elles soient vraies ou fausses, sont vraiment un signal d'alarme pour toute l'humanité. La communauté internationale doit serrer les rangs pour y trouver une solution permettant de ne laisser personne, pour quelque raison que ce soit, jouer avec la science et la technologie de façon à bouleverser ou menacer le fragile équilibre de la nature.

Le phénomène de la pêche illégale, non réglementée et non contrôlée reste un problème épineux pour les États côtiers d'Afrique comme la Gambie. Il a suscité une immense préoccupation au niveau international, comme il appert avec l'adoption de divers instruments internationaux de lutte contre ce problème. Ma délégation aimerait exprimer sa gratitude aux Gouvernements du Japon et du Luxembourg et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'aide fournie à notre secteur de la pêche, et elle souscrit pleinement à la recommandation du Secrétaire général selon laquelle l'aide technique et financière aux pays en développement en vue de la préservation et de la gestion des ressources halieutiques doit être globale. Nous appelons à davantage d'aide et de coopération dans nos efforts de promotion de pratiques viables dans le secteur de la pêche de notre économie.

S'agissant de la question cruciale de la réforme de l'ONU, ma délégation salue les efforts déployés pour revitaliser l'Assemblée générale et réformer le Conseil de sécurité. Après plus d'une décennie, peu de progrès ont été réalisés dans nos tentatives pour réformer le Conseil de sécurité de façon à mieux l'adapter aux réalités du système international au XXI^e siècle. Mon gouvernement réitère sa position – qui est la position de toute la région africaine, à savoir que la composition du Conseil de sécurité doit être remaniée et démocratisée. Le nombre des membres du Conseil doit être augmenté, pour donner au moins deux sièges permanents et cinq sièges non permanents à l'Afrique. Nous appuyons donc sans réserve la proposition bien venue du Secrétaire général de mettre sur pied un groupe de haut niveau composé de personnalités éminentes, chargé de faire des recommandations

concrètes, notamment, sur les réformes de l'Organisation.

Alors que nous progressons dans les travaux de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, ma délégation prie pour qu'Allah tout-puissant couronne nos efforts de succès. Nous prions pour que cette session s'avère un tournant dans nos efforts pour rendre l'ONU mieux adaptée, plus efficace et vraiment ouverte à tous. Nous prions pour qu'à cette session, tout doute restant quant à l'utilité de l'ONU pour chacun d'entre nous soit dissipé une fois pour toutes. Nous prions pour que d'ici la fin de la session, nous soyons tous convaincus que ce n'est qu'en recourant encore plus pleinement à l'ONU que nous pouvons espérer que nos problèmes mondiaux de conflits, de paix et de sécurité et même de développement soient traités de front, pleinement gérés et complètement réglés.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bhekh Bahadur Thapa, chef de la délégation du Royaume du Népal.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter chaleureusement M. Julian Hunte de son élection à la présidence de cette session, en l'assurant de la pleine coopération du Népal dans l'exercice de ses fonctions. S. E. M. Jan Kavan, le Président sortant, mérite notre reconnaissance pour son excellent travail. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général pour l'impulsion dynamique qu'il apporte à l'ONU.

Les 12 derniers mois ont été une période riche en bouleversements, aux résultats mitigés. Nous avons déjà déblayé le terrain dans la lutte contre le terrorisme, qui reste, cependant une grave menace à la paix. Quelques pays ont retrouvé cahin-caha une situation normale, pendant que d'autres semblaient dans le chaos. Toutes les parties ont accepté, au Moyen-Orient, la Feuille de route mais un nouveau cycle de violence est actuellement en train de la remettre en question. L'Iraq reste une source de préoccupation pour tous. Le plus fort du marasme économique mondial est passé mais la croissance reste anémique et les pourparlers de Cancun ont échoué.

Tous ces événements ont placé l'ONU sous une lumière crue, dont le résultat n'a pas toujours été flatteur. Cependant, le Népal conserve une foi inébranlable dans l'ONU, qui est, à son avis, au cœur

de la quête humaine de la paix, du progrès et de la justice pour tous. Pour les petites nations comme la nôtre, l'ONU est le rempart de la souveraineté et le champion de la liberté. Elle a relevé tant de défis, par le passé, et elle doit se préparer à faire face à l'avenir avec le même courage par un processus de multilatéralisme renforcé.

Aujourd'hui, le monde doit faire face à un certain nombre de menaces à la paix, au progrès et à l'harmonie. Le terrorisme est désormais, de loin, la menace la plus immédiate à laquelle doivent faire face les pays riches et pauvres, grands et petits. Après le 11 septembre 2001, la bataille que nous avons lancée en commun a fait battre en retraite le terrorisme, mais la guerre décisive que nous devons lui livrer n'est pas encore gagnée.

Ce fléau n'a pas épargné l'ONU. Ainsi, deux bombes ont explosé dès les deux premiers mois de la présence de l'ONU à Bagdad, à son bureau, tuant M. Sergio Vieira de Mello et d'autres. Elle est un triste rappel que le fléau du terrorisme frappe sans discrimination. Nous condamnons l'attaque portée contre l'ONU et présentons nos sincères condoléances aux pays qui ont perdu des citoyens et aux familles qui ont perdu un être cher dans ces tragiques attentats.

Mon propre pays est lui-même en butte au terrorisme de maoïstes autoproclamés, depuis sept ans. Opposés à la monarchie constitutionnelle et à l'ordre démocratique, ces maoïstes ont rompu un cessez-le-feu de sept mois, se sont retirés des pourparlers et ont déclenché une campagne de violence innommable contre la population. Ils l'ont fait alors même que le Gouvernement faisait preuve de souplesse en tenant compte de plusieurs de leurs exigences, et présentait un ensemble global de réformes.

Le Gouvernement de Sa Majesté a le devoir de protéger la vie et les libertés de la population et de défendre la liberté et la démocratie dans le pays. Nous le ferons avec détermination mais aussi en toute responsabilité, tout en maintenant la porte ouverte au dialogue. Au nom du Gouvernement, je remercie nos amis de leur compréhension et de leur assistance dans la guerre que nous menons contre la terreur, ainsi que le Secrétaire général pour l'intérêt et la préoccupation qu'il manifeste.

De toute évidence, l'Iraq est un grave problème. Maintenant que la guerre est achevée, la communauté mondiale doit convenir de rendre sa souveraineté au

peuple iraquien le plus rapidement possible, de le laisser se gouverner et de l'aider à reconstruire le pays. L'ONU doit se voir accorder un rôle accru dans ce processus.

Le regain de violences au Moyen-Orient a compromis la Feuille de route avalisée par le Quatuor et promettant un État viable aux Palestiniens et la sécurité aux Israéliens. Le Népal appelle les deux parties à faire preuve du maximum de retenue et à engager un dialogue constructif pour aboutir à un règlement global de cette crise interminable. Il appelle également Israël à revoir sa décision d'éloigner le Président palestinien Arafat.

Le Conseil de sécurité doit décider rapidement d'étendre la sécurité à tout l'Afghanistan afin que la reconstruction du pays puisse se poursuivre. Il devrait également redoubler d'efforts pour résoudre les conflits et rétablir la stabilité dans les pays d'Afrique et les autres pays où la situation est précaire.

Le Népal a un intérêt marqué et un engagement sans faille pour ce qui est des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Des casques bleus népalais ont servi dans diverses missions de façon exemplaire, et nombre d'entre eux ont consenti l'ultime sacrifice au service de la paix et de l'humanité. L'ONU doit continuer à aider les pays pauvres fournisseurs de contingents à combler les écarts de ressources et elle doit leur accorder un plus grand rôle dans la planification et le déploiement des forces.

Bien qu'il soit urgent de contenir les situations de crises, la communauté internationale ne doit pas se limiter aux conflits immédiats mais doit s'attacher à bâtir un édifice de paix durable dans le monde. Désarmement, développement et état de droit sont les piliers d'un tel édifice. C'est un impératif moral et nous avons tous intérêt à oeuvrer ensemble à l'achèvement d'une telle paix.

Le désarmement et les mesures de confiance sont essentiels à l'édification d'une culture de paix. Les armes nucléaires sont la plus grande menace qui pèse sur l'humanité et il faut les éliminer, ainsi que leurs vecteurs, dans des délais précis. Les États dotés d'armes nucléaires devraient réduire graduellement leurs arsenaux; la Conférence du désarmement doit élaborer une stratégie dans ce sens.

Le Népal, nation attachée à la paix, se félicite des propositions tendant à créer des zones exemptes

d'armes nucléaires et à préserver l'espace en tant que zone exempte d'armes. Nous soulignons également la nécessité de renforcer les régimes d'interdiction des armes chimiques et biologiques et de renforcer les mesures visant à empêcher les acteurs non-étatiques d'avoir accès aux armes légères.

Le Népal appuie les centres régionaux pour la paix et le désarmement car ce sont des outils fort utiles à l'établissement de la confiance entre les nations. Nous nous réjouissons d'accueillir à Katmandou le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Nous avons demandé au Secrétariat de revoir les projets d'accord du pays hôte afin qu'ils soient conformes aux pratiques diplomatiques et aux dispositions des deux autres centres.

La pauvreté est de loin la menace la plus grave posée à la paix et à la dignité humaine, et le développement est le défi le plus redoutable que le monde doit relever. La communauté internationale doit agir de concert pour protéger les populations des pays en développement des dangers de la faim, de l'ignorance, de la maladie et du désespoir. Nous devons créer des emplois et donner aux gens la possibilité d'avoir une vie décente afin qu'ils aient davantage intérêt à ce que règnent la paix et l'ordre. Le Népal accorde la plus haute priorité à l'allègement de la pauvreté dans son plan actuel qui s'inspire des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Une croissance générale, un développement du secteur social, des programmes ciblés et une bonne gouvernance en constituent la stratégie. Nous avons libéralisé l'économie pour encourager un partenariat plus large avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires, et pour favoriser l'investissement étranger.

Les améliorations dans l'agriculture et le secteur social ainsi que dans l'infrastructure rurale sont au coeur de nos efforts de réduction de la pauvreté et de développement durable. Cependant, le Népal n'a pas les ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs de développement. Nos limitations en la matière ont été exacerbées par l'insurrection maoïste et par les désordres économiques qui en ont résulté. Nombre d'autres pays en développement sont dans une situation similaire.

La communauté mondiale doit conjuguer ses efforts, dans un esprit de partenariat, pour éliminer la

pauvreté absolue et stimuler le développement des pays en développement. En fait, le Sommet du Millénaire et les conférences mondiales sur le financement, le développement durable, le VIH/sida et le commerce ont clairement indiqué la marche à suivre. Nous devons nous assurer que ces accords n'échouent pas dans leur mise en oeuvre.

Alors que les pays en développement mènent les efforts nécessaires à leurs propres progrès, les partenaires du développement doivent tenir leurs engagements en fournissant une aide au développement et en allégeant la dette des pays pauvres très endettés, y compris les pays les moins avancés.

Mais le simple fait d'accroître l'aide au développement n'aidera guère les pays en développement si les pays riches ne mettent pas fin à leurs subventions agricoles et ne réduisent pas les barrières tarifaires et non-tarifaires imposées aux produits du Sud. Un accès amélioré aux marchés mondiaux est essentiel pour que les pays pauvres attirent les investissements, éliminent les contraintes liées à l'offre et transforment leurs économies. Dans ce contexte, les pourparlers de Cancún sur le commerce doivent reprendre rapidement de façon à ce que la mondialisation bénéficie également aux pauvres.

Le Gouvernement de Sa Majesté remercie l'Organisation mondiale du commerce d'avoir décidé d'accepter le Népal et le Cambodge parmi ses membres. C'est un premier pas. Le Népal, comme d'autres pays moins avancés, a besoin d'accès aux marchés sans tarif douanier ni quota, et d'une assistance accrue des pays riches pour échapper au piège de la pauvreté et s'intégrer à l'économie mondiale.

Les pays en développement sans littoral connaissent des handicaps géographiques et pâtissent de l'éloignement des grandes artères du commerce mondial. Nous nous félicitons du fait que le Programme d'action d'Almaty traite de leurs problèmes et nous remercions les partenaires de transit et de développement d'avoir fait de cette réunion ministérielle un succès. Nous exhortons toutes les parties à faire des efforts concertés pour mettre en oeuvre le Programme d'action d'Almaty.

La démocratie, l'équité et l'état de droit sont les blocs de soutien de la paix et de la sécurité au sein d'une nation et dans le monde. C'est pourquoi le Népal a fait siennes une démocratie pluraliste, une

monarchie constitutionnelle et l'inviolabilité des droits de l'homme et des libertés dans sa Constitution.

Nous nous engageons plus que jamais à défendre ces valeurs et ces idéaux. Les élections parlementaires qui ont dû être reportées en raison de la menace maoïste auront lieu le plus rapidement possible, et des mesures seront prises sans tarder pour rétablir le pouvoir des autorités locales. Le Gouvernement s'y engage sérieusement.

Le Gouvernement a accordé une priorité de premier ordre à l'amélioration de la condition des femmes, des enfants et des personnes défavorisées, et à la prévention de la traite des femmes. Il a mis en place des tribunaux pour mineurs, a renforcé le système judiciaire et s'est efforcé de donner aux institutions compétentes les outils et les ressources nécessaires à la protection des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

Le Népal est fermement convaincu que la communauté mondiale doit faire de son mieux pour défendre la démocratie, la justice et l'équité dans le commerce international, la gouvernance mondiale et les relations internationales. C'est dans cet esprit que nous soulignons la nécessité impérieuse d'un changement dans le régime commercial international, d'une réforme de l'architecture financière internationale et d'une aide aux pays en développement pour qu'ils surmontent leurs problèmes.

Parlant de justice, près de 100 000 réfugiés bhoutanais vivant dans des camps au Népal attendent depuis 10 ans de pouvoir réintégrer leurs foyers dans la sécurité et la dignité. Nous espérons que le Bhoutan fera preuve d'une plus grande souplesse dans les négociations bilatérales, en vue d'obtenir un règlement rapide et équitable. Nous invitons la communauté internationale, y compris le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à contribuer à créer une atmosphère propice au règlement de ce problème humanitaire déplorable, en continuant de s'y intéresser et de fournir une aide aux réfugiés en cette période critique.

Une organisation ne résistera à l'épreuve du temps que si elle est disposée à entreprendre des réformes audacieuses. Les événements qui ont précédé la guerre en Iraq ont montré la précarité de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont souligné la nécessité impérieuse de réformes immédiates et équilibrées qui renforceraient la légitimité de

l'Organisation, non seulement aux yeux des riches mais aussi des pauvres.

Si nous nous félicitons des réformes que l'Assemblée générale a adoptées l'an dernier, nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant mettre sur pied un groupe de haut niveau pour trouver des moyens de faire de l'ONU une organisation dynamique et efficace, qui soit à même de relever les défis qu'elle confronte.

Comme nous pouvons le voir, il est essentiel que l'Assemblée générale retrouve sa primauté à l'ONU et que les travaux du Conseil économique et social soient plus visibles et plus pertinents pour les gens ordinaires. Pour atteindre ces objectifs, il nous faut non seulement rationaliser les ordres du jour de ces organes, mais veiller aussi à ce que ces derniers adoptent des résolutions moins nombreuses, mais plus pertinentes et qui puissent être appliquées dans l'intérêt de l'humanité.

Les réformes destinées à rendre le Conseil de sécurité plus démocratique dans son fonctionnement et plus représentatif dans sa structure n'ont que trop tardé. Le Népal s'inquiète profondément de l'absence de progrès tangibles depuis dix ans sur la question de l'élargissement du Conseil. Il appelle tous les États Membres à redoubler d'efforts en vue d'atteindre cet objectif. Le Mouvement des pays non alignés doit jouer un rôle actif dans la réforme de l'ONU. Il doit également collaborer étroitement avec le Groupe des 77 pour faire avancer les objectifs communs à cet égard ainsi que dans d'autres domaines.

En Asie du Sud, comme ailleurs, nous estimons que la coopération régionale est un instrument de coopération Sud-Sud en faveur du progrès collectif de la région et du monde. L'Association sud-asiatique de coopération technique s'en est inspirée. Espérons que notre région pourra surmonter ses divergences politiques et accélérer le pas pour donner à l'Asie du Sud la place qui lui revient au sein de la communauté des nations.

Si notre principale préoccupation dans l'immédiat est de restaurer la paix dans notre pays, notre engagement à l'égard de la coopération régionale et d'un monde juste et sûr constitue un objectif tout aussi important. Le monde a été témoin de la résistance du peuple népalais durant les périodes difficiles de son histoire. Nous sommes tout aussi déterminés aujourd'hui à relever le défi auquel nous sommes

confrontés. Nous appelons les amis et les fidèles du Népal à une meilleure compréhension et coopération pour nous aider dans notre cheminement vers la paix et le progrès.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance. Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine a attentivement écouté le discours de la République tchèque et regrette qu'il ait servi à attaquer Cuba. Au cours des procès de mars et d'avril 2003 mentionnés dans ce discours, on a jugé et condamné un groupe de mercenaires, rémunérés par les États-Unis et agissant sur les instructions de ces derniers, dans une guerre politique et économique contre Cuba, qui ont enfreint à maintes reprises nos lois. Les accusés ont bénéficié de toutes les garanties d'une procédure régulière, prévue par nos lois préexistantes.

De nombreux codes pénaux en Europe et aux États-Unis qualifient ce type de comportement comme « un acte commis par des organisations sous contrôle étranger » et le sanctionnent sévèrement. Nombreux sont les États dont des lois sanctionnent la coopération avec des puissances étrangères.

La République tchèque est un instrument dont se servent les États-Unis dans leur lutte contre Cuba. C'est ce qui s'est passé à maintes reprises à la Commission des droits de l'homme. Des diplomates tchèques accrédités, des parlementaires et autres envoyés ont ainsi fréquemment enfreint nos lois. Le Gouvernement cubain regrette que le discours tchèque n'ait même pas mentionné le fait que le blocus imposé

par les États-Unis à Cuba constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits fondamentaux des Cubains.

Il n'a pas mentionné, ni même aujourd'hui, que le blocus s'est durci et que sa portée territoriale s'est élargie. Il ne mentionne pas la manipulation des faibles achats cubains aux États-Unis de denrées alimentaires, ni les restrictions rigides et les obstacles de toutes sortes entravant le libre commerce, qui confirment la nature génocidaire d'un blocus qui, au mépris du droit international humanitaire, s'étend même aux médicaments et aux produits alimentaires.

Ma délégation regrette que le discours tchèque n'ait pas mentionné les violations graves et systématiques à l'encontre des droits de l'homme sur le territoire cubain occupé, c'est-à-dire sur la base navale de Guantanamo, où les États-Unis soumettent à des conditions inhumaines et à la torture les « combattants illégaux », y compris des femmes et des ressortissants de douzaines de pays, notamment européens. Ces personnes se trouvent dans un vide juridique depuis plus d'un an.

La délégation cubaine se voit forcée de déclarer qu'un pays où règnent la discrimination, la répression et la ghettoïsation d'une minorité tsigane, où la xénophobie, la violence et le meurtre d'immigrants et de tsiganes restent impunis, où on tolère publiquement le racisme, le néofascisme ainsi que les détentions arbitraires des manifestants, où on empêche les détenus de contacter leurs avocats ou d'informer leurs familles, où des dizaines de détenus meurent dans des circonstances suspectes, où les lois relatives aux résidents étrangers permettent le harcèlement policier de ceux-ci, où règnent des conditions inhumaines et où éclatent des grèves de la faim dans les prisons, où le commerce sexuel et la pédophilie augmentent tous les jours, n'a pas une once d'autorité morale pour critiquer Cuba.

La séance est levée à 19 h 10.